

Plan directeur d'aménagement et de développement

**du campus
de l'Université Laval**

Février 2005

**Plan directeur d'aménagement et de développement
du campus de l'Université Laval**

**par la Commission d'aménagement
de l'Université Laval**

Sous la direction de Claude Dubé :

Recherche, rédaction et cartographie :
David Paradis

Rédaction :
Nathalie Prud'homme

Rédaction et révision des textes :
Marie Dufour, Parabole inc.

Conception graphique du rapport:
Julie Royer

Conception des figures :
-Photographies
Copyright Université Laval – Marc Robitaille (couverture et p.8 et 13)

-Publicité des conférences de la CAMUL (p.5)
Julie Tousignant

-Option pour l'axe nord-sud (p.21)
Peter Murphy, Ville de Québec
Luce Simard, Ville de Québec

-Perspective de l'axe nord-sud (p.21)
Samuel Bernier-Lavigne

-Circuit piétonnier et perspective du secteur Myrand (p.23)
Fabio-Ernesto Jiménez-Morales
Mélanie Lamothe-Rheault
Dans le cadre du Laboratoire en design urbain de la Maîtrise en sciences de l'architecture (2004).

-Perspective du secteur Saint-Denis – du Vallon (p.25)
Jacques White
Tiré du Plan intégré de requalification et de développement du secteur Saint-Denis à Sainte-Foy (1998).

TABLE DES MATIÈRES

Introduction p.1

1. La Commission d'aménagement de l'Université Laval : son mandat et sa composition p.3
2. La consultation publique : un vaste processus p.5
3. La première source d'inspiration : le plan d'aménagement de 1952 p.7
4. Les grands principes : de solides assises p.11
5. La démarche : d'une hypothèse à une manière de faire p.15
6. Les chantiers : des recommandations rassembleuses p.19
7. La mise en œuvre : une structure simple pour assurer le suivi du plan p.31

Annexes :

1. Les recommandations de la CAMUL p.35
2. Les mémoires déposés à la CAMUL p.45
3. Les présentations des audiences publiques de la CAMUL p.47
4. Les individus et organismes invités à exprimer leur point de vue dans le contexte des consultations publiques de la CAMUL p.49

INTRODUCTION

Plus que jamais auparavant, les grandes universités de la planète cherchent à se distinguer en offrant un environnement et une architecture participant à améliorer le milieu et la qualité de vie de leur communauté. Fière d'être la première université franco-phonie en Amérique du Nord, l'Université Laval poursuit sa quête de l'excellence et de la performance dans ses activités d'enseignement, de formation et de recherche. Cela fait aujourd'hui d'elle l'un des établissements d'enseignement supérieur les plus renommés.

Afin de permettre à l'Université de conserver son titre de pionnière sur l'échiquier national et international, la nouvelle équipe de gestion, avec à sa tête le recteur Michel Pigeon, s'est donné comme défi de doter le campus d'un nouveau plan directeur lui permettant de répondre plus efficacement aux besoins présents et à venir de la communauté universitaire et de la population de la région de Québec.

Que vise ce plan directeur ? L'amélioration du cadre de vie universitaire et sa reconnaissance en tant que principe du développement durable, l'application et la démonstration des enseignements de l'Université dans les aménagements du campus, la participation active de la communauté universitaire dans le processus de planification, ainsi que l'ouverture du campus sur la ville simultanément à la mise en valeur de son identité distincte.

Enfin, le campus de l'Université Laval doit être pensé et développé selon une approche dynamique et flexible, soit en reconnaissant l'évolution continue et rapide des besoins humains et technologiques de la communauté universitaire. C'est dans cette perspective qu'a été créée la Commission d'aménagement de l'Université (CAMUL) dont les travaux donnent lieu aujourd'hui au dépôt du présent plan d'aménagement. Issu d'une vaste consultation publique, ce plan d'aménagement va dans le sens d'un campus ouvert à tous, suscitant la curiosité comme le désir d'y vivre.



Vue aérienne du campus de l'Université Laval.

1.

LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Son mandat et sa composition

Le 16 avril 2003, le Conseil d'administration universitaire a créé la Commission d'aménagement de l'Université Laval (CAMUL). Son mandat : proposer, après une large consultation publique, un plan directeur d'aménagement et de développement du campus de l'Université Laval en tenant compte des nouvelles réalités et en visant l'atteinte des objectifs suivants :

- offrir un milieu qui favorise les études et la qualité de vie sur le campus;
- offrir un milieu de vie complet pour les membres de la communauté universitaire;
- garder l'identité universitaire des installations physiques actuelles dans le contexte d'une plus grande perméabilité au milieu urbain;
- permettre l'accessibilité physique tant pour les membres de la communauté universitaire que pour la population en général;
- offrir un aménagement qui appuie le rôle de l'Université comme vecteur de développement généré par la recherche et ses retombées;
- favoriser une approche intégrée avec la région sur le plan de l'offre de service et d'équipements majeurs;
- prévoir la flexibilité nécessaire à la poursuite de l'évolution du Plan directeur d'aménagement et de développement du campus de l'Université Laval dans les années futures.

La CAMUL compte 10 membres nommés par résolution du Conseil d'administration de l'Université Laval.

Claude Dubé, président

Formation supérieure en urbanisme et en architecture
Doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval

Nathalie Prud'homme, vice-présidente

Formation supérieure en urbanisme
Directrice de la gestion du territoire de l'arrondissement de la Cité à la Ville de Québec

Claudine Choquette

Étudiante de premier cycle au programme Sciences du langage à l'Université Laval

Daniel Houle

Études supérieures en génie civil
Ingénieur, ministère des Transports du Québec
Résidant du quartier Saint-Thomas-d'Aquin (voisin du campus)

Diane Lachapelle

Formation supérieure en diététique
Vice-rectrice au développement et aux relations internationales de l'Université Laval

Pierre A. Letartre

Formation supérieure en administration des affaires, en urbanisme et en architecture
Professeur à la Faculté des Sciences de l'administration de l'Université Laval

Michel Pigeon

Formation supérieure en génie civil
Recteur de l'Université Laval

Nicolas Racine

Étudiant de 3e cycle au programme Aménagement du territoire et développement régional à l'Université Laval

Denis Rochon

Formation supérieure en administration des affaires et gestion de projets
Adjoint au vice-recteur à l'administration et aux finances de l'Université Laval

Émilien Vachon

Formation supérieure en architecture
Directeur de l'École d'architecture de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval

2.

LA CONSULTATION PUBLIQUE

Un vaste processus

Un site Internet, des mémoires et des audiences publiques

À l'automne 2003, la CAMUL conçoit un site Internet destiné à informer la population sur ses différentes activités et sur l'avancement de ses travaux. Au même moment, elle amorce officiellement un vaste processus de consultation publique visant à cerner les préoccupations, les besoins, les attentes et les aspirations des membres de la communauté universitaire et de toute personne touchée par la question. L'invitation est alors lancée dans différents journaux de la région. La CAMUL envoie aussi près de 80 invitations à des individus et organismes afin qu'ils viennent présenter leur point de vue. Parmi eux, on trouve l'ensemble des entreprises gérant le logement étudiant à proximité du campus. Au total, la CAMUL reçoit 45 mémoires¹, dont 34 présentés par leurs auteurs lors des audiences publiques tenues les 17, 18, 21 et 24 février 2004.

¹En annexe figurent la liste des mémoires déposés à la CAMUL et ceux qui ont été présentés lors des audiences publiques, ainsi que la liste des individus et organismes invités à exprimer leur point de vue dans le contexte des consultations publiques de la CAMUL.

Des conférences, des séances de travail et des présentations

Pour alimenter la réflexion du public et de ses membres, la CAMUL organise également quatre conférences traitant de l'avenir des campus nord-américains les 20, 27 janvier ainsi que les 3 et 10 février 2004. En parallèle, un important travail de recherche et d'analyse de données est effectué au sein de la CAMUL. Plus d'une quinzaine de rencontres officielles permettent aux membres de faire état de l'avancement des travaux et de débattre sur les différentes composantes du plan d'aménagement. En outre, les membres participent à de nombreuses séances de travail avec différents acteurs concernés par l'aménagement de la région ou détenant une expertise dans des domaines particuliers. Enfin, la CAMUL effectue à quelques reprises des présentations auprès des instances de l'Université afin de valider certaines hypothèses. Ces deux années de travail lui permettent aujourd'hui de déposer cette proposition de Plan directeur d'aménagement et de développement du campus de l'Université.

L'avenir de votre milieu de vie vous intéresse! Les MARDI-CONFÉRENCES de la CAMUL 17 h au Pavillon La Laurentienne  UNIVERSITÉ LAVAL

www.camul.faaav.ulaval.ca

" L'Université : pôle de développement "	" Nouvelles perspectives nord-américaines du campus universitaire "	" Urbaniser le campus "	" Campus et ville : symbiose "
 <p>Alain Dubuc président et éditeur Journal Le Soleil</p>	 <p>Réjean Lemoine rechercheur Radio-Canada</p>	 <p>Pierre Larochelle professeur associé Université Laval</p>	 <p>Kenneth Greenberg architecte et designer urbain</p>
20 jan. 04	27 jan. 04	03 fév. 04	10 fév. 04

3.

LA PREMIÈRE SOURCE D'INSPIRATION

Le plan d'aménagement de 1952

Le portrait actuel du campus est largement inspiré du plan d'aménagement élaboré en 1952 par Édouard Fiset. Ce plan, actualisé une première fois en 1971, nécessite une nouvelle révision pour assurer la cohésion des différents aménagements du campus et pour répondre de manière plus efficace aux besoins d'une communauté universitaire en constante évolution.

Depuis le plan Fiset, 50 années de planification et de travaux ont façonné le campus pour en faire ce qu'il est aujourd'hui : un espace aux multiples atouts. Afin de partir du bon pied, la CAMUL a convenu d'identifier les principales qualités du campus pouvant servir de base à son réaménagement.

Environnement

- Le campus est réputé pour son caractère vert.
- Une importante bande boisée existe au sud et à l'est du campus.
- D'importantes zones gazonnées sont présentes tout autour des pavillons.
- Le campus compte de nombreuses plantations sur rue.

Édouard Fiset souhaitait faire du campus un espace verdoyant, soustrait aux problèmes de la ville. Au fil du temps, la verdure est devenue l'un des traits marquants du campus : une part de son identité que la CAMUL souhaite mettre en valeur et consolider.

Tissu urbain

- Le campus est un milieu de vie différent de la ville.

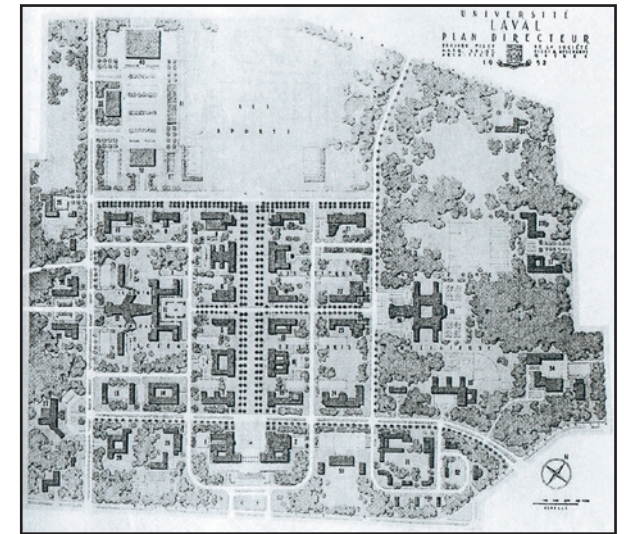
Édouard Fiset souhaitait faire du campus un milieu se distinguant de la ville par sa composition générale : non pas une urbanisation radicale des terres, mais un

espace aéré, sillonné de grandes avenues et ponctué d'imposants pavillons. Un milieu et un paysage uniques. Pour y parvenir, l'architecte avait conçu le campus comme une enclave isolée de la ville. Sans vouloir perpétuer cette intention, la CAMUL souhaiterait tout de même conserver l'unicité du site, son identité.

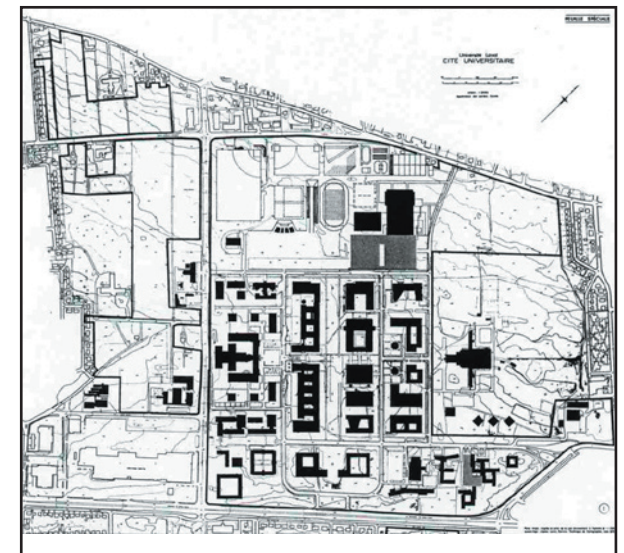
Circulations

- Tel qu'il a été prévu par l'architecte Fiset, les accès au campus sont limités en nombre. Cependant, depuis leur reconfiguration en carrefours à bretelles, leur utilisation s'avère difficile pour certaines personnes, notamment les piétons.
- Le réseau routier actuel du campus s'apparente à celui du plan Fiset. Certaines rues ont cependant été fermées ou rendues piétonnières pour limiter la présence de l'automobile sur le campus.
- Le campus est aujourd'hui réputé pour son caractère piétonnier unique à Québec. En effet, les réseaux piétonniers sont omniprésents à la grandeur du campus : planifiés ou spontanés, aménagés ou non.
- Le réseau cycliste se développe aussi de plus en plus sur le campus, ce qui n'était pas prévu dans le plan Fiset.

Les accès routiers créés par Édouard Fiset étaient limités en nombre et clairement hiérarchisés. La route du Vallon donnait, plus que toutes les autres artères périphériques du campus, un accès privilégié à l'Université. La popularité croissante de l'automobile et le développement du système autoroutier ont conduit à certains changements sur le campus : reconfiguration des accès en carrefours à bretelles et échangeurs autoroutiers, fermeture de certaines rues, etc. Conséquence : l'imperméabilisation du campus et sa piétonisation ont tenté de diminuer la présence de l'automobile au centre du campus, mais ont du coup



Plan Fiset, 1952.



Plan Fiset, 1971.



Axe est-ouest, vue vers l'est.

nui à la desserte du transport en commun à l'ouest du campus. Elles ont accru les distances de marche, découragé plusieurs piétons, favorisé l'utilisation de l'automobile pour parcourir le campus et donc pour y venir, conduit à la prolifération des stationnements, encouragé les raccourcis au travers de ces derniers, ce qui a donc altéré la qualité des déplacements piétonniers.

La CAMUL souhaite redonner au campus l'accessibilité dont Fiset l'avait originellement pourvu en révisant la configuration de ses accès pour en faciliter l'utilisation par tous, piétons ou automobilistes. Le campus devrait cependant conserver son caractère principalement piétonnier et le nombre d'accès principaux gagnerait à rester le même (si on exclut les nouvelles rues ouvertes dans les secteurs résidentiels).

Activités et fonctions

- Les activités d'enseignement se concentrent principalement dans un large quadrilatère situé au centre du campus dans la vision du plan Fiset.
- De même, la périphérie du campus est principalement utilisée pour la tenue d'activités et l'offre de services complémentaires à l'enseignement.
 - Axe du Vallon (ouest) : recherche et activités complémentaires ville-Université
 - Secteur Laurier (sud) : résidences et services aux étudiants
 - Secteur du PEPS (nord) : sports

Pour plusieurs raisons historiques, le campus ne correspond pas tout à fait à ce que prévoyait le plan Fiset. Les bâtiments sont davantage dispersés les uns des autres et de nombreux boisés subsistent entre ceux-ci au centre. La CAMUL propose donc une révision et une consolidation des principes du plan d'origine :

- Révision des limites du quadrilatère central réservé à l'enseignement.

- Diversification des activités et services complémentaires offerts à la périphérie grâce à la récupération et au développement des terres inutilisées ou utilisées de façon non optimale, etc.

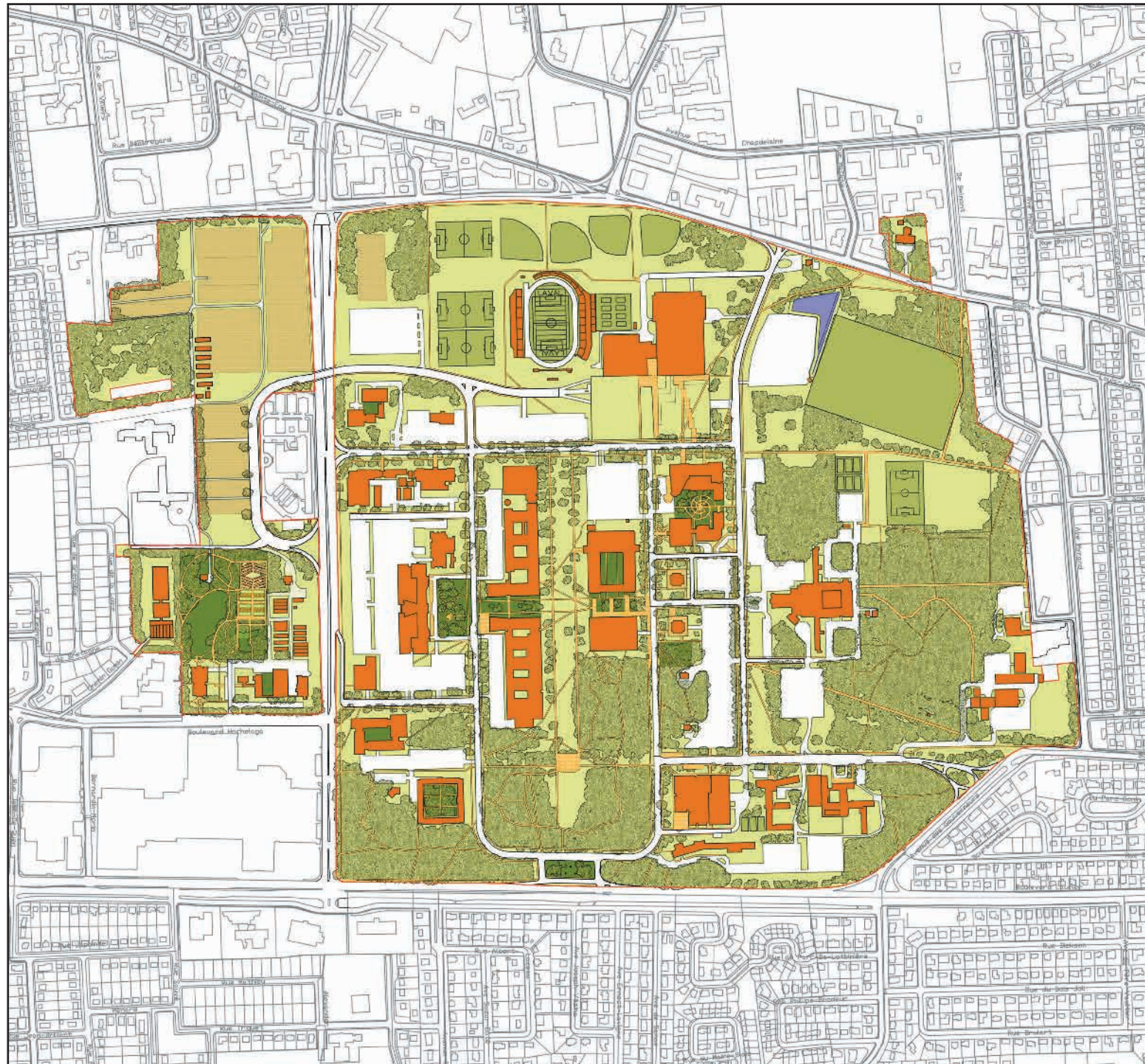
Grands axes

- L'axe nord-sud est aujourd'hui peu paysagé et peu animé. Malgré tout, il s'agit d'un vaste espace ouvert et gazonné qui marque de sa présence le cœur du campus.
- L'axe est-ouest se révèle un important axe de circulation piétonnière. Les perspectives visuelles sur le pavillon Ferdinand-Vandry, mais surtout sur le pavillon Louis-Jacques-Casault, marquent fortement l'image du campus. D'ailleurs, le pavillon Casault est souvent utilisé comme symbole de l'Université.

Édouard Fiset prévoyait faire de l'axe nord-sud un élément fort du campus : paysagé, avec pôles d'activité à chacune des extrémités (culture et sports), accueil des grands rassemblements et activités étudiantes, perspective sur les Laurentides depuis un belvédère. Pour des raisons historiques comme la construction de grands pavillons d'architecture moderne interagissant peu avec l'axe nord-sud, rien de tout cela ne s'est réalisé. La CAMUL compte bien donner une nouvelle fonction à l'axe nord-sud pour en faire un élément marquant et central du campus, comme le souhaitait Édouard Fiset.

D'autre part, l'axe est-ouest correspond relativement bien à la vision qu'en avait l'architecte. Il est cependant devenu l'axe principal du campus. La CAMUL souhaite reconnaître et consolider cet axe en tant que colonne vertébrale de l'activité piétonnière de l'Université.

Situation actuelle



LIMITES

— Campus universitaire

ESPACES BÂTIS

■ Bâtiments existants

■ Bâtiments projetés

ESPACES DE CIRCULATION

■ Réseau piétonnier
et cyclable

□ Réseau routier

□ Stationnements de surface

ESPACES VERTS ET RÉCRÉATIFS

■ Espaces verts aménagés

■ Espaces verts boisés ou
plantés

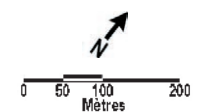
■ Espaces verts gazonnés

■ Installations sportives

■ Jardins paysagers

■ Jardins communautaires

■ Plans d'eau



4.

LES GRANDS PRINCIPES

De solides assises

1. Un aménagement arrimé au plan stratégique de l'Université

En appui aux valeurs et aux orientations du plan stratégique de l'Université, le plan d'aménagement proposé prend en compte les besoins des personnes, le souci d'innovation de l'établissement, son intention d'interagir avec le monde et ses préoccupations financières.

L'Université Laval occupe une position de premier plan au centre et à l'est du Québec. Elle attire aussi des étudiants de tous les continents et jouit d'une réputation enviable à l'étranger. Il importe d'offrir à toutes les personnes qui la fréquentent un environnement de formation de qualité, à la hauteur de leurs aspirations. L'aménagement du campus devrait ainsi répondre aux besoins multiples de la communauté universitaire.

Une autre visée de l'Université consiste à maintenir la vitalité du milieu étudiant. Pour que cette participation engagée et dynamique demeure, le campus devrait correspondre à un milieu de vie stimulant pour cette clientèle particulière. Lorsqu'elle était située dans le Vieux-Québec, l'Université avait son quartier latin. Il serait donc à propos que le campus dispose, lui aussi, d'un quartier étudiant unique et de qualité.

Au chapitre des valeurs de l'Université figure par ailleurs son intérêt pour l'innovation créatrice. Dans plusieurs domaines de recherche, l'établissement assume un leadership international. L'aménagement du campus devrait appuyer et favoriser physiquement cette ouverture aux idées nouvelles et aux expérimentations.

En plus d'incarner ce lieu de rencontre où le savoir et les idées sont partagés, l'Université souhaite interagir avec le milieu environnant. Elle veut participer active-

ment à la vie économique, sociale et culturelle de Québec. L'aménagement du campus devrait ainsi favoriser une meilleure intégration à la trame et à la vie urbaines qui l'entourent.

Enfin, l'Université Laval est soucieuse de maintenir une situation financière des plus saines pour poursuivre sa mission d'enseignement et de recherche. L'aménagement de son campus devrait tenir compte de ces impératifs, notamment en lui permettant de tirer profit de ses propriétés foncières en concentrant l'enseignement et la recherche sur le campus pour mieux exploiter le reste du territoire.

2. Un sol à conserver et à faire fructifier

Vaste et riche de mille possibilités, le territoire du campus de l'Université Laval représente un précieux héritage. La conservation de cet espace s'avère primordiale. En demeurant propriétaire du sol, l'Université pourrait en effet poursuivre sa croissance et décider elle-même des usages permis sur son territoire. De plus, elle pourrait tirer profit du territoire en créant des partenariats avec d'autres acteurs comme les promoteurs privés.

Ainsi, il importe que l'Université conserve la propriété foncière dans les limites actuelles du campus, de manière à contrôler le développement de son territoire et les investissements qui y sont effectués, et ainsi en tirer les meilleurs bénéfices au profit de sa mission.

3. Une mise en œuvre transparente et responsable

La planification et l'aménagement du campus doivent reposer sur un processus ouvert et supposent une collaboration avec différents partenaires. Il importe que ce souci de transparence se traduise dans les

différents modes de fonctionnement de l'Université. Ainsi, il serait à propos de consulter les partenaires et voisins du campus sur des questions jugées pertinentes et de solliciter leur participation dans certains dossiers d'aménagement, comme celui du quartier étudiant. Autre marque de transparence enfin, l'Université devrait élaborer un plan d'action et rendre compte annuellement de son état d'avancement.

Sur le plan de la collaboration par ailleurs, l'institution gagnerait à arrimer encore plus qu'elle ne le fait maintenant ses actions avec celles de la Ville de Québec et des autres acteurs de l'aménagement, dont le Gouvernement du Québec, le ministère des Transports, la Commission de la capitale nationale du Québec et le Réseau de transport de la Capitale. Ce nécessaire partenariat améliorerait la qualité des aménagements et créerait une plus grande synergie entre le campus et sa périphérie.

4. Une communauté dynamique et intégrée dans la ville

L'Université Laval devrait correspondre à un milieu de vie complet, tout en évoluant en synergie avec l'environnement immédiat. Elle devrait s'inscrire comme un élément de vie incontournable pour la ville et la région de Québec.

Pour que l'Université devienne ce milieu de vie complet, il importe d'avoir facilement accès à des services de proximité et à des services spécialisés sur le campus ou à quelques pas du cœur du campus. Ces services doivent être destinés autant aux membres de la communauté universitaire qu'à la population de Québec qui n'en fait pas partie.

5. Un campus modèle au chapitre du développement durable

Planification physique des équipements et des lieux du campus, construction des bâtiments et aménagement des espaces, exploitation des bâtiments et des espaces... Autant d'actions qui devraient prendre en compte les principes du développement durable.

En cette matière, l'Université fait d'ailleurs figure de modèle. Soulignons son *Plan directeur pour la promotion et la protection de l'environnement sur le campus*, son système de compostage domestique, son système de récupération multimatières, son bassin de rétention des eaux de ruissellement et son jardin communautaire biologique. Vu la valeur de ces initiatives, l'Université gagnerait à généraliser de telles approches dans l'aménagement de l'ensemble du campus.

6. Un milieu de vie innovant

Par son enseignement et sa recherche, l'Université Laval fait preuve d'avant-garde. Elle devrait utiliser cette force pour déterminer les approches les plus novatrices et efficaces lors de l'aménagement de son campus. L'innovation peut ici se refléter de différentes façons.

- De nouveaux types d'accès à la connaissance : le regroupement des collections des bibliothèques, des collections muséographiques, des archives, des salles de conférence, des lieux de diffusion, d'exposition et d'interprétation, l'usage unique du multimédia, etc.
- Une place accrue accordée aux transports collectifs et alternatifs sur le campus.
- Un processus d'urbanisme participatif pour le design de certaines portions du campus. L'Université possède en effet une certaine expertise en la matière. Le campus pourrait donc servir de laboratoire pour une telle approche.

7. Un lieu convivial et mémorable

Le campus recèle mille possibilités pour devenir un milieu où il fait bon vivre. Il devrait convier résidents et visiteurs à une expérience unique de découverte, d'enrichissement et d'apprentissage.

Imaginons des serres de démonstration situées à la croisée des deux grands axes du campus, où il serait possible de prendre un café. Un lieu de détente, de rassemblement, de rendez-vous et d'apprentissage. Imaginons une patinoire sillonnant l'axe nord-sud du campus. Un lieu de détente où pratiquer un sport sans encadrement. Un lieu de réjouissance.

En plus de présenter une qualité de l'environnement exceptionnelle, le campus a tous les atouts pour devenir un milieu recherché. On doit vouloir y étudier, y travailler, y vivre, sinon le visiter et le revisiter.



Axe piétonnier entre les pavillons Alphonse-Desjardins et Agathe-Lacerte.

5.

LA DÉMARCHE D'une hypothèse à une manière de faire

L'approche traditionnelle

Par le passé, les planificateurs effectuaient des prévisions de croissance démographique pour établir les besoins précis en espaces à aménager et à construire (superficies de plancher, etc.). Incertains de ce que l'avenir pouvait réserver, ils élaboraient différentes hypothèses de croissance : une hypothèse conservatrice, une hypothèse respectant la tendance connue à l'époque, une hypothèse plus optimiste, etc. En fonction du scénario choisi, ils élaboraient ensuite un plan d'action pour permettre la création de ces espaces sur une période donnée.

L'approche de la CAMUL

La CAMUL a privilégié une démarche différente. Plusieurs motifs justifient cette option :

- le contexte démographique de la région (ralentissement de la croissance) ;
- l'évolution de l'enseignement au niveau supérieur (les besoins sans cesse changeants des universités) ;
- les relations de plus en plus fortes avec les activités de recherche et les applications spatiales auxquelles cela conduit (exemple : besoins en espace particulier pour chaque type d'activité de recherche).

Ainsi, il devenait illusoire de continuer à utiliser des prévisions de croissance hypothétiques pour planifier le campus. Les quatre étapes suivantes rendent compte d'une démarche plus adaptée au contexte d'aujourd'hui.

Étape 1

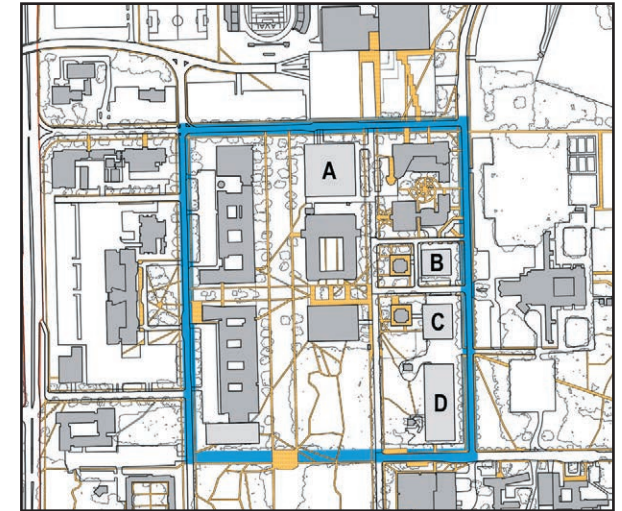
La CAMUL a d'abord émis une hypothèse : que permettrait la concentration des activités d'enseignement au cœur du campus ? Une évaluation rapide a démontré que la construction de bâtiments sur les terrains de stationnement situés au centre du campus permettrait à elle seule d'offrir les espaces (d'enseignement et de formation) nécessaires à l'accueil de plus de 35 000 nouveaux étudiants de 1er cycle sur le campus (soit autant que la population actuelle du campus). Ainsi, le cœur du campus pourra répondre amplement aux besoins d'expansion de l'Université sur un horizon de 30 à 40 ans.

Étape 2

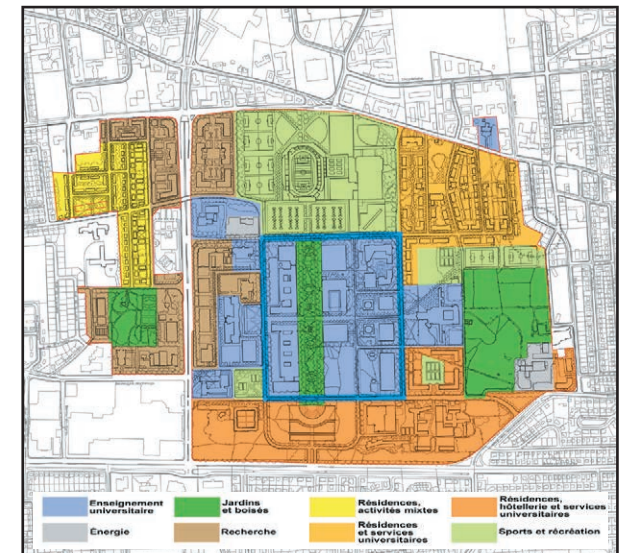
La concentration des futurs espaces d'enseignement au cœur du campus a permis de « libérer » les terrains situés en périphérie. La CAMUL s'est donc affairée à doter ces terrains de vocations de soutien à la vocation d'enseignement (recherche, sports, résidences, services, etc.).

Étape 3

Dans sa réflexion, la CAMUL a accepté que certains espaces du campus soient laissés sans vocation précise pour le moment. Compte tenu de la rapidité à laquelle évoluent les besoins, elle juge plus à propos de laisser à la population future le soin de préciser la vocation de ces espaces selon leurs besoins.



« Carré Bleu » et bâtiments à implanter (A-B-C-D).



Grandes vocations.

Étape 4

La CAMUL a enfin élaboré un plan image pour donner une idée de ce que pourrait être le campus.

Le plan image : un rôle de premier plan

- Le plan image illustre les enjeux fixés par la CAMUL.
- Il définit un encadrement général pour la planification d'interventions ayant un impact sur le caractère physique du secteur.
- Il se révèle un outil évolutif capable de s'adapter aux changements des orientations de mise en valeur.
- Il contribue à la détermination des priorités d'investissement et des phases de réalisation.
- Il définit de façon prioritaire le caractère recherché pour les espaces publics.

Ainsi, la proposition de la CAMUL correspond ni à un plan fixe et achevé ni à un projet à réaliser dans son intégralité. La Commission présente plutôt à l'Université une façon de faire, soit des balises à respecter lors de l'aménagement du campus, des moyens pour impliquer la communauté dans l'aménagement, une manière de permettre au campus de devenir un milieu des plus agréables.

Plus précisément, la CAMUL privilégie une approche par chantier. Cette approche vise à favoriser et à faciliter l'intégration d'une foule de considérations et d'acteurs au sein d'un même projet. Dans cette perspective par exemple, les acteurs peuvent travailler conjointement à la réalisation d'un quartier étudiant diversifié. Ce qui n'est pas le cas avec l'approche par domaine d'action où chacun risque de travailler de son côté (service des bâtiments, service des transports, service de la sécurité, etc.). Les cinq chantiers proposés correspondent ainsi à des catalyseurs.

Le choc des idées

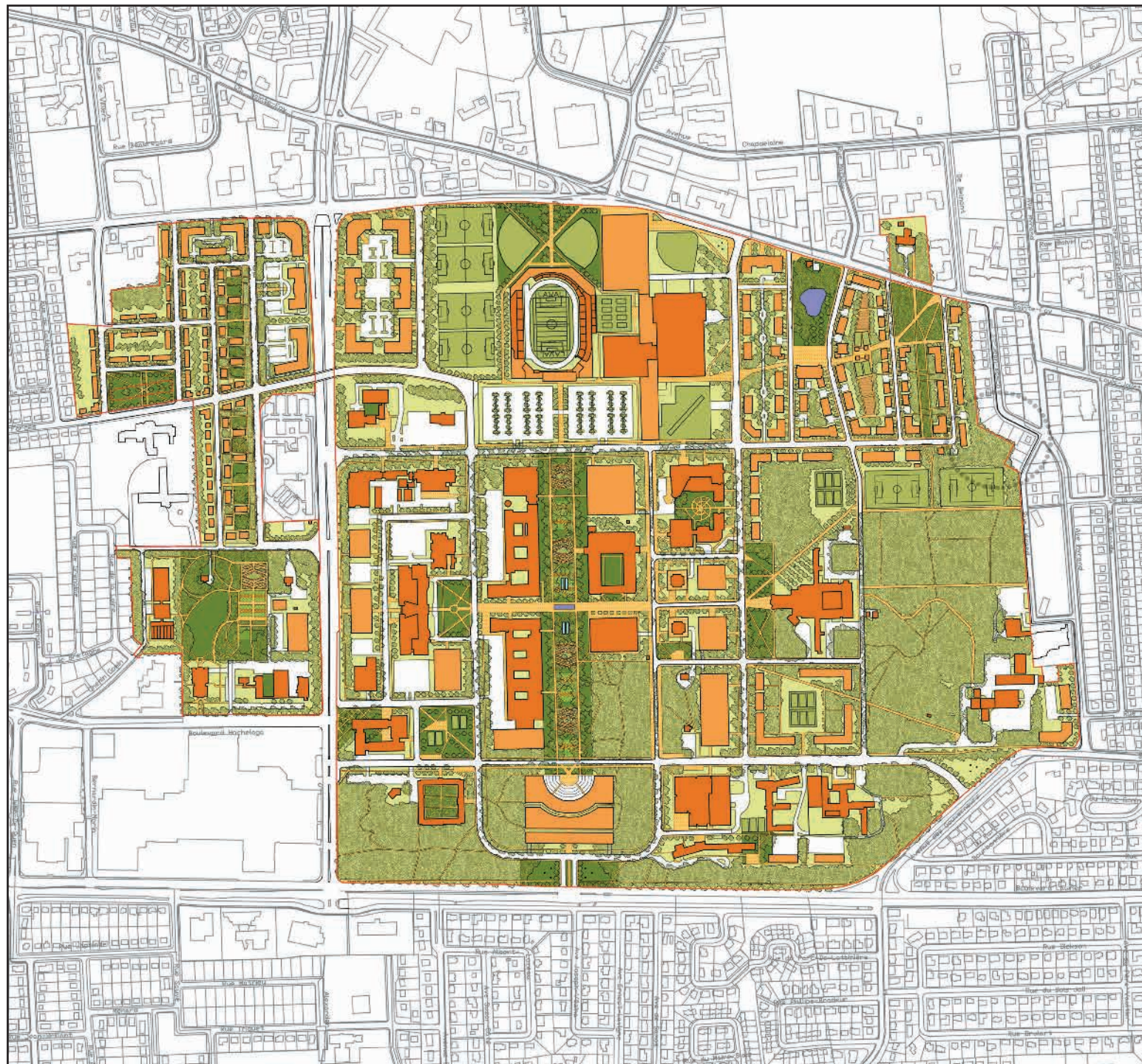
Pour alimenter le plan image, la CAMUL a puisé à différentes sources. De nombreuses propositions émanant d'étudiants² ou de chercheurs³ de l'Université Laval ont été intégrées dans leur quasi-intégralité au plan image. Des plans officiels (plan particulier d'urbanisme³, projets d'agrandissement de pavillons, etc.) élaborés à l'Université ont aussi inspiré ce concept. Enfin, la CAMUL a réalisé elle-même certaines représentations issues du croisement entre les besoins de l'établissement et la recherche de solutions à des problèmes soulevés lors des consultations publiques.

²Le plan proposé pour le secteur Myrand est inspiré du projet « Quartier international viable » réalisé par Fabio-Ernesto Jiménez-Morales et Mélanie Lamothe-Rheault, sous la direction de Geneviève Vachon, dans le cadre du cours Laboratoire en design urbain (2004) de la Maîtrise en Sciences de l'architecture, École d'architecture, Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels.

³Le plan proposé pour le secteur Saint-Denis est inspiré du projet « Plan intégré de requalification et de développement du secteur Saint-Denis [sic] à Sainte-Foy » (1998) élaboré par une équipe de professeurs-chercheurs de l'Université Laval : Pierre Larochelle, responsable; Carole Després, Claude Dubé, Denise Piché, Geneviève Vachon, Jan Zwieski, collaborateurs; Joances Beaudet, Gianpiero Moretti, Jacques White, auxiliaires de recherche; avec la participation d'une vingtaine de représentants de la Ville et du milieu et un groupe d'étudiants de l'École d'architecture, Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels.

⁴Le plan proposé pour l'axe du Vallon est inspiré du « Programme particulier d'urbanisme, Secteur Centre-ouest, Université Laval » (2002) élaboré par le Consortium BRG pour le compte de l'Université Laval.

Plan image



LIMITES

— Campus universitaire

ESPACES BÂTIS

■ Bâtiments existants

■ Bâtiments projetés

ESPACES DE CIRCULATION

■ Réseau piétonnier
et cyclable

□ Réseau routier

□ Stationnements de surface

ESPACES VERTS ET RÉCRÉATIFS

■ Espaces verts aménagés

■ Espaces verts boisés ou
plantés

■ Espaces verts gazonnés

■ Installations sportives

■ Jardins paysagers

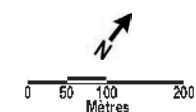
■ Jardins communautaires

■ Plans d'eau

■ Serres de démonstration

À DISCUTER AVEC LA VILLE

○ Lien avec les artères
périphériques au campus



6.

LES CHANTIERS

Des recommandations rassembleuses

Les interventions proposées par la CAMUL s'avèrent complexes. Elles touchent à différents aspects de l'aménagement et du développement du campus. Elles supposent aussi de recourir à l'expertise de personnes d'autres disciplines ou professions.

Afin d'intégrer l'ensemble des composantes dans un tout cohérent, cinq chantiers sont ici proposés.

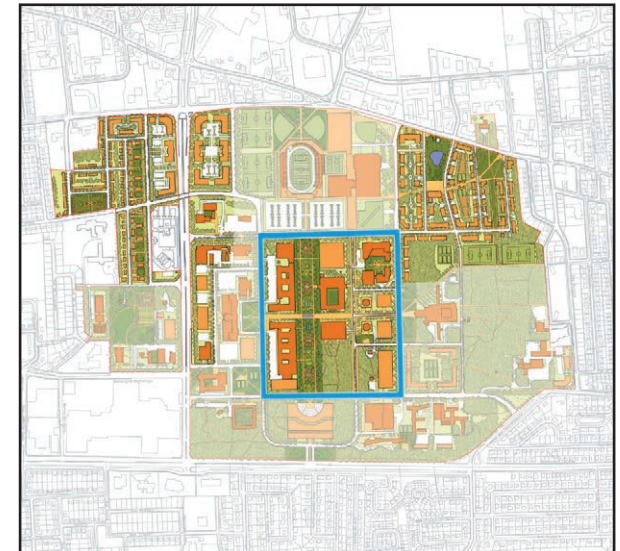
Trois chantiers sectoriels :

- Chantier du « Carré Bleu »
- Chantier du secteur Myrand
- Chantier du secteur Saint-Denys – du Vallon

Deux chantiers thématiques

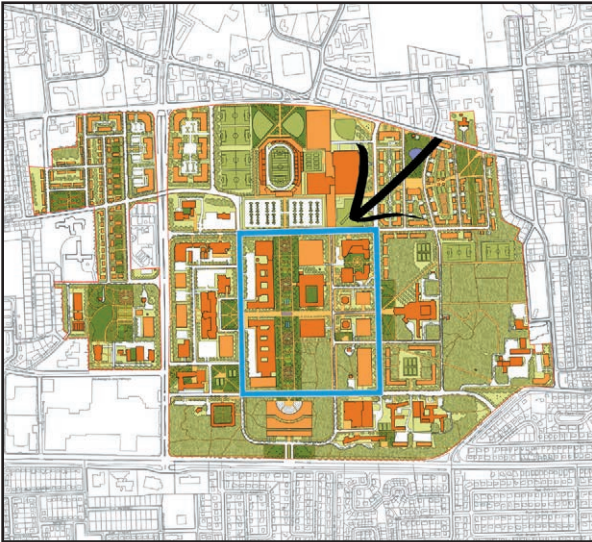
- Chantier des espaces verts et boisés
- Chantier de gestion des déplacements

À ces chantiers sont associées des recommandations pour s'assurer que l'ensemble des acteurs du campus et la population dans certains cas puissent travailler en synergie sur des dossiers communs. Par ailleurs, certaines recommandations, jugées importantes mais exclues des chantiers, devraient aussi être prises en compte lors de toute intervention. Pensons à tout ce qui touche aux services, aux sports et aux loisirs, à la culture et aux espaces construits. Enfin, la CAMUL croit que l'approche par chantier peut assurer le meilleur suivi de ce plan d'aménagement.



Trois chantiers sectoriels.

Chantier du « Carré Bleu »



Pourquoi le bleu ?

Le quadrilatère est nommé « Carré Bleu » en raison de la convention employée par les professionnels de l'aménagement, les urbanistes, qui associe cette couleur à l'usage institutionnel.

Au cœur, le « Carré Bleu »

Les espaces publics, notamment ceux du « Carré Bleu », insufflent au campus un dynamisme et une énergie qui se propagent à travers toutes les constituantes de l'Université.

Le cœur du campus se veut non seulement le centre des activités universitaires. C'est aussi un lieu d'échanges dynamique, un espace différent, un environnement champêtre animé d'une vie urbaine unique. Espace de rencontre, d'expression et de diffusion, l'axe nord-sud serait ponctué de cafés-terrasses complémentaires aux cafétérias des facultés. On y trouverait aussi un magnifique jardin, des bassins, des sculptures. L'hiver venu, on pourrait y patiner. On viendrait des quatre coins du campus pour profiter de cet espace. Le Carré Bleu deviendrait la carte de visite de l'Université. Un milieu où il fait bon vivre. Un incontournable.

L'espace à l'intérieur du périmètre du « Carré Bleu » permettrait la construction de pavillons pouvant accueillir plus de 35 000 nouveaux étudiants de 1^{er} cycle en sciences humaines, soit le double des effectifs étudiants actuels. Il répondrait ainsi aux besoins futurs de l'Université et dégagerait les secteurs périphériques de la fonction enseignement.

Recommandations

A. Concentrer les activités au centre pour mieux exploiter la périphérie

En priorité, il importe de localiser les nouveaux pavillons d'enseignement de l'Université dans le quadrilatère appelé « Carré Bleu » et plus spécifiquement entre le complexe Alphonse-Desjardins / Maurice-Pollack et la rue des Archives.

B. Rendre l'espace encore plus verdoyant

La CAMUL privilégie l'utilisation des aires de stationnement du Carré Bleu pour la construction des nouveaux pavillons. Elle propose aussi d'éliminer progressivement les stationnements de surface dans ce même espace.

C. Rendre l'espace plus convivial pour le piéton

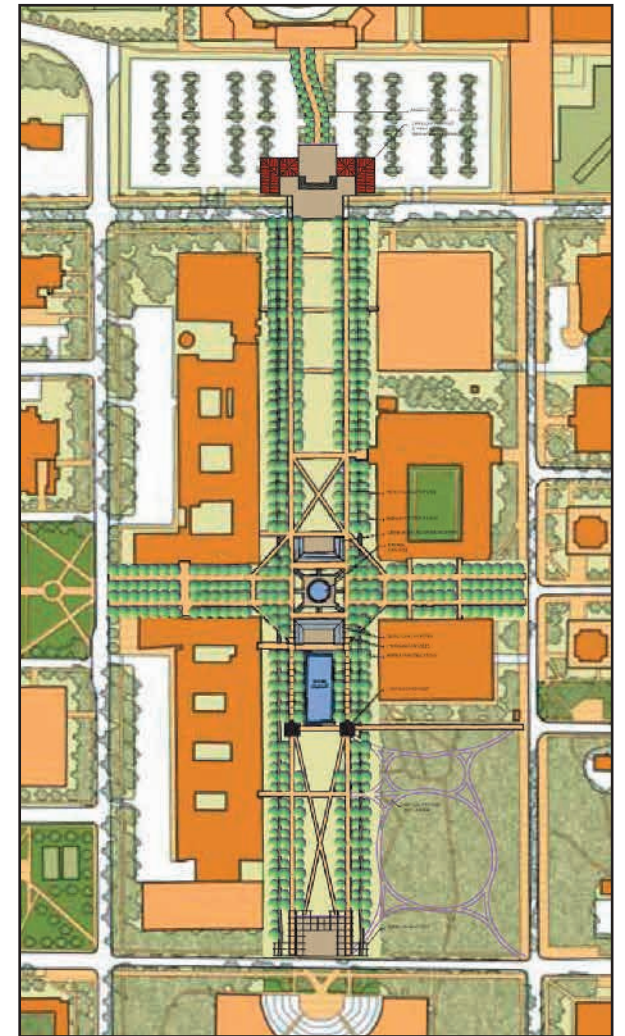
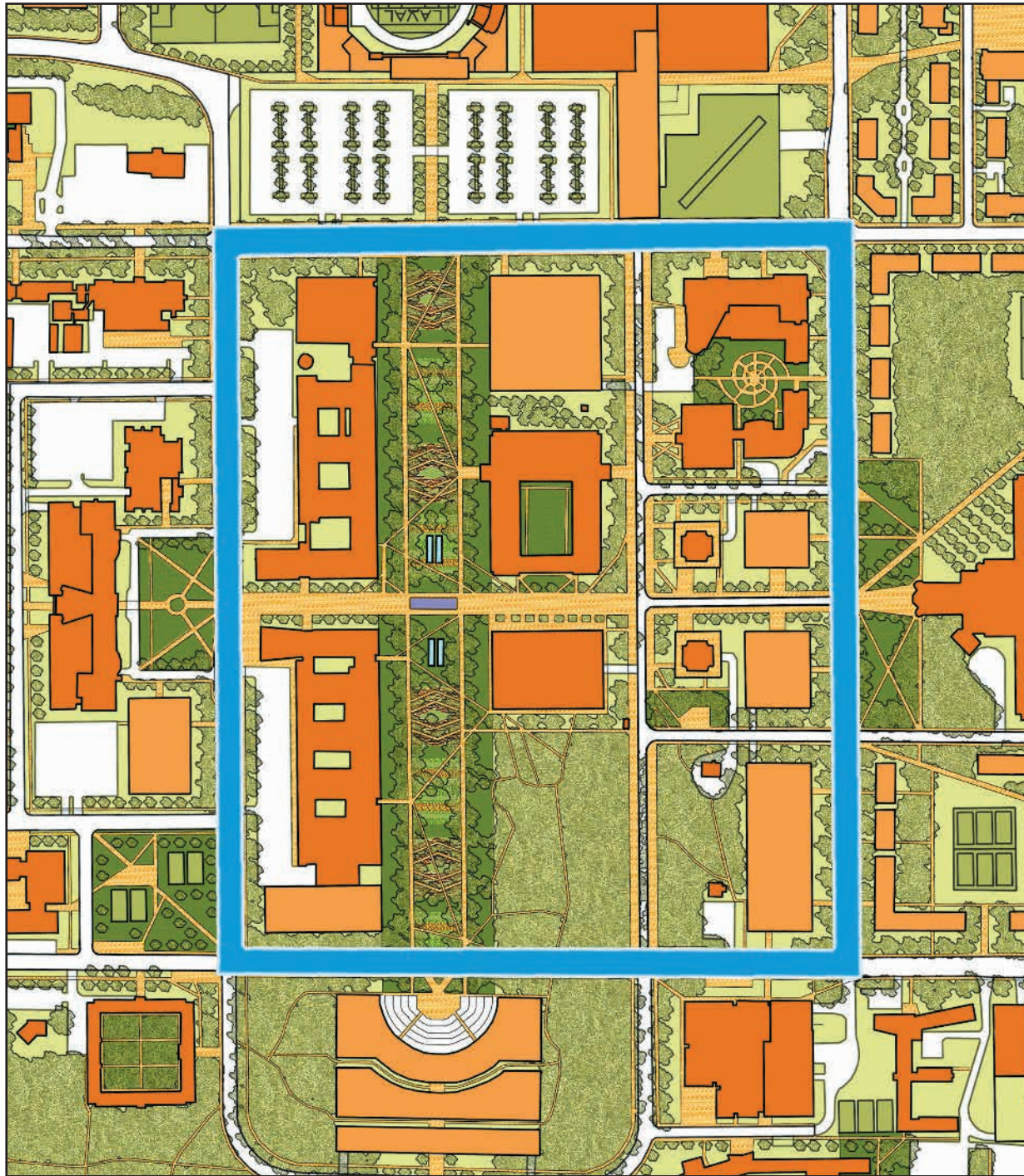
Il importe d'améliorer la cohabitation des circulations piétonnières, cyclistes et véhiculaires dans les limites du « Carré Bleu ». Cela suppose d'atténuer l'impact négatif des modes de transport motorisés et d'accorder plus de place aux piétons et aux cyclistes, notamment dans l'axe est-ouest et l'avenue des Sciences humaines. Il faudrait aussi que les entrées piétonnières et cyclables du campus soient connectées le plus directement possible aux deux grands axes.

D. Aménager des espaces publics attrayants et polyvalents

Pour que le cœur du campus vibre tout au long de l'année, il importe d'y aménager une diversité d'espaces publics permettant la tenue de multiples activités. Pensons à un jardin comprenant un bassin d'eau, des œuvres d'art et des serres de démonstration dans l'axe nord-sud. On pourrait aussi y trouver un amphithéâtre extérieur pour les grands rassemblements publics de l'Université. La bibliothèque pourrait faire partie d'un complexe regroupant notamment un centre multimédia, un musée et une salle de concert. Il y aurait lieu enfin d'améliorer l'accès au stade extérieur du Rouge et Or.

E. Trouver le meilleur concept pour le cœur du campus

La tenue d'un concours international destiné à des équipes multidisciplinaires concernant l'aménagement des grands axes et des espaces extérieurs du « Carré Bleu » permettrait à des experts du domaine de choisir le meilleur concept possible pour le cœur du campus.



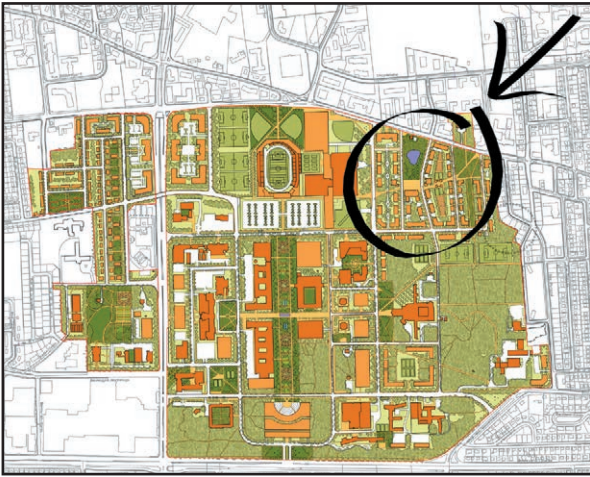
Option pour l'axe nord-sud.



Perspective de l'axe nord-sud.

« Carré Bleu ».

Chantier du secteur Myrand



Le secteur Myrand dans la mire

Site convoité, le secteur Myrand a déjà fait l'objet de nombreux projets et débats. L'idée de le développer en quartier étudiant n'en est pas à ses débuts. Aujourd'hui, cette idée est aussi partagée par la CADEUL et l'AELIÉS qui ont, au cours de l'année 2004, procédé à l'élaboration et à la présentation de projets d'habitations étudiantes pour ce secteur.

Quelques balises du processus d'urbanisme participatif

- Travailler avec les acteurs concernés à la détermination de la meilleure connexion routière possible entre la rue de la Terrasse et l'avenue Myrand.
- Redresser l'avenue du Séminaire pour faciliter le redéveloppement du secteur Myrand.
- Connecter le plus directement possible la piste piétonnière et cyclable du secteur Myrand à l'axe est-ouest du campus.
- Déterminer les usages temporaires des terrains en attente de vocation.

Le secteur Myrand a tout le potentiel pour devenir un quartier résidentiel où se côtoieraient les étudiants des différents cycles ainsi que leur famille. Il devrait correspondre à un milieu de vie complet où l'on peut étudier, consommer, se récréer, se reposer... mais aussi apprendre, se rencontrer, échanger, etc. Un milieu aussi vert que le reste du campus, possédant son identité propre, différente de celle des quartiers résidentiels environnants.

Recommandations

A. Élaborer un projet d'habitation pour le secteur Myrand

Il conviendrait de développer le secteur Myrand en tant que quartier résidentiel et de services universitaires. Ce développement devrait bien sûr prendre en compte les besoins de la communauté universitaire dans le respect des contraintes du marché.

B. Favoriser un processus d'urbanisme participatif

La CAMUL suggère ici de procéder au design du secteur Myrand à l'aide d'un exercice d'urbanisme participatif, déjà expérimenté par le Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa) de l'École d'architecture de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval.

La démarche de l'urbanisme participatif vise « l'atteinte graduelle d'un consensus entre des partenaires qui ont des visées et des intérêts multiples, à travers un processus collaboratif. [...] En plus d'établir les balises d'intervention, l'Université Laval sera un partenaire actif collaborant étroitement avec l'équipe de travail, et ce, tout au long du processus d'élaboration du plan d'aménagement. [...] La Direction de l'Université Laval [...] n'aur[a] jamais meilleure opportunité

de contribuer au développement et à l'affirmation d'un sentiment d'appartenance de la communauté envers l'Université Laval⁵ ».

Par le processus participatif, on peut « s'appuyer sur un large consensus élaboré à partir de multiples visions de son avenir :

- en rassemblant partenaires et membres de la communauté universitaire durant le processus d'aménagement ;
- en favorisant le dialogue autour d'échanges de savoirs ;
- en mettant de l'avant sa conscience sociale et écologique, tout en assurant sa vitalité économique.

La conception du plan directeur d'aménagement, à travers un tel processus participatif, pourrait contribuer à renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance non seulement de l'ensemble de la communauté universitaire, mais aussi de ses voisins immédiats et de la population de Québec⁶».

⁵Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa) : Andrée Fortin, Florent Joerin, Gianpiero Moretti, Caroles Després et Geneviève Vachon (avril 2004). Un plan d'aménagement pour le secteur Myrand dans le cadre des travaux de la CAMUL, Un processus d'urbanisme démocratique. Offre de service, 2 pages.

⁶Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa) : Andrée Fortin, Florent Joerin, Gianpiero Moretti, Caroles Després et Geneviève Vachon (février 2004). Penser l'avenir du campus en synergie avec le milieu. Le design participatif à l'agenda. Présentation Power Point faite lors des audiences publiques de la CAMUL du 18 février 2004, 30 diapositives.



Circuit piétonnier et espaces verts.



Perspective de la voie piétonnière.

Secteur Myrand.

Chantier du secteur Saint-Denys – du Vallon



Milieu riche en activités urbaines (résidences, recherche, commerces, etc.), ce secteur constitue un milieu idéal pour les entreprises recherchant de la visibilité, notamment en raison des axes routiers qui le borde (autoroute du Vallon, boulevard Hochelaga). Il devrait être développé en continuité avec l'Université et la ville environnante (quartier Saint-Denys).

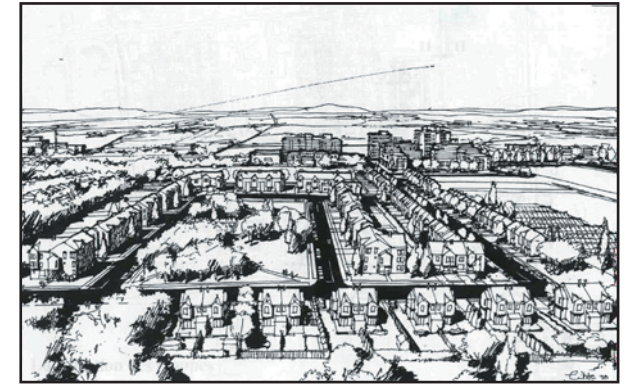
Recommandations

A. Favoriser le développement d'un quartier mixte

La CAMUL recommande que l'on procède au développement du secteur Saint-Denys en y permettant l'implantation de diverses fonctions, notamment un quartier résidentiel destiné à une clientèle mixte. Elle favorise aussi l'implantation des pavillons abritant des activités de recherche le long de l'axe du Vallon.

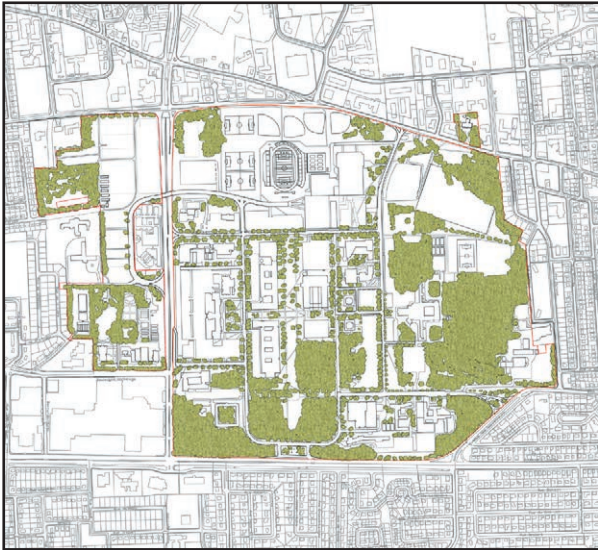
B. Transformer l'autoroute du Vallon en boulevard urbain

La CAMUL est favorable au projet de transformation de l'autoroute du Vallon en boulevard urbain, de même qu'à toute mesure visant à rendre plus agréables et sécuritaires les liens piétonniers permettant la traversée de cette artère urbaine.



Perspective du secteur Saint-Denis.

Chantier des espaces verts et boisés



Espaces boisés et plantés actuels.

À l'Université Laval, la végétation est omniprésente : boisés, parcs gazonnés ou aménagés, plantations sur rue. Accessibles et ouverts à tous, ces espaces verts font du campus une oasis de tranquillité dans la ville. À ce titre, ils méritent d'être conservés.

A. Mieux connaître les richesses naturelles

Le CAMUL juge approprié d'effectuer une étude de foresterie détaillée pour connaître la valeur des boisés existants sur le campus.

B. Protéger l'environnement naturel

En plus de conserver les espaces verts existants et d'en améliorer la qualité, il conviendrait d'assurer la connexion des boisés et de garantir la pérennité des écosystèmes qui s'y abritent. De nouvelles plantations sur rue sont aussi encouragées.

C. Rendre plus accessibles les espaces verts

S'il importe d'assurer la protection des espaces verts sur le campus, il faudrait aussi veiller à en aménager les accès (retirer les clôtures lorsque c'est possible) de manière à permettre à tous de profiter de cette nature environnante.

Espaces boisés et plantés

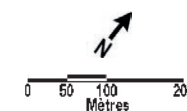
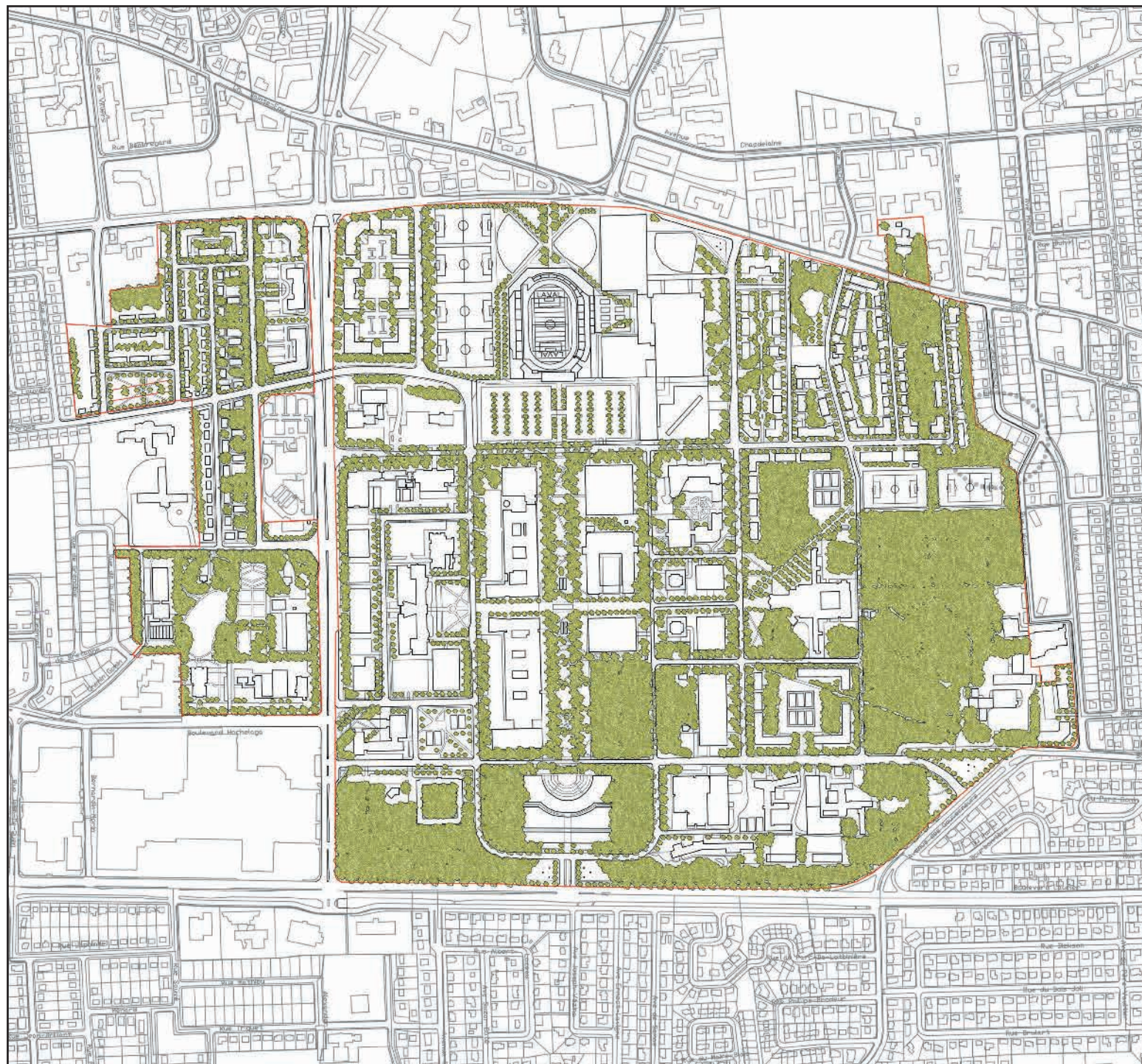
LÉGENDE

LIMITES

— Campus universitaire

ESPACES VERTS ET RÉCRÉATIFS

■ Espaces boisés ou
plantés



Chantier de la gestion des déplacements

Au regard de la circulation, le campus devrait être facilement accessible, dans tous ses secteurs et par tous les modes de transport. Dans cet espace grouillant d'activités, le piéton devrait être privilégié. Les rues seraient jalonnées d'importants trottoirs, donnant accès à des sentiers piétonniers achalandés et ponctués de mobilier urbain varié. La voiture ne serait pas en reste, mais son usage serait contrôlé et surtout civilisé. Les stationnements se feraient plus discrets. Ils seraient paysagers pour mieux s'intégrer à l'environnement. Ainsi, la rue deviendrait cet espace public animé et convivial.

Recommandations

A. Soigner l'accueil sur le campus

De concert avec la Ville de Québec et le ministère des Transports du Québec, l'Université Laval devrait déterminer les meilleures connexions possibles entre les différents réseaux routiers. Il faudrait hiérarchiser, reconfigurer et mettre en valeur les accès routiers du campus pour améliorer l'accueil des visiteurs, notamment en éliminant les carrefours à bretelles. Il conviendrait aussi de faciliter davantage l'accès au PEPS en aménageant, par exemple, un pavillon d'accueil au stade extérieur du Rouge et Or.

B. Mieux contrôler les déplacements

La CAMUL propose d'aménager les rues comme des espaces publics à part entière, des lieux de rencontre et de vie urbaine. Pour ce faire, elle serait favorable à la création d'un système de gestion de la demande en déplacements pour encourager le recours à des modes de transport alternatifs. Elle recommande aussi que le transit véhiculaire soit réduit dans les rues du campus et que l'on développe davantage les réseaux piétonniers et cyclistes. En somme, on vise ici la cohabitation harmonieuse des différents modes de

transport. On souhaite aussi responsabiliser les usagers de la route.

C. Optimiser la gestion et l'aménagement des stationnements

De façon générale, il convient d'appliquer les normes de la Ville de Québec au regard du stationnement. Cependant, l'Université devrait pouvoir moduler ces normes dans les cas qu'elle juge particuliers. Il faudrait de même réévaluer le coût des vignettes sur le campus pour rendre concurrentielle l'utilisation du transport en commun. Au chapitre de l'aménagement, il y aurait lieu d'encourager la construction de stationnements souterrains, étagés ou sur rue, sans nuire à la qualité des espaces verts.

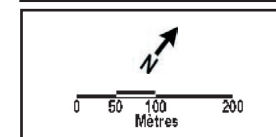
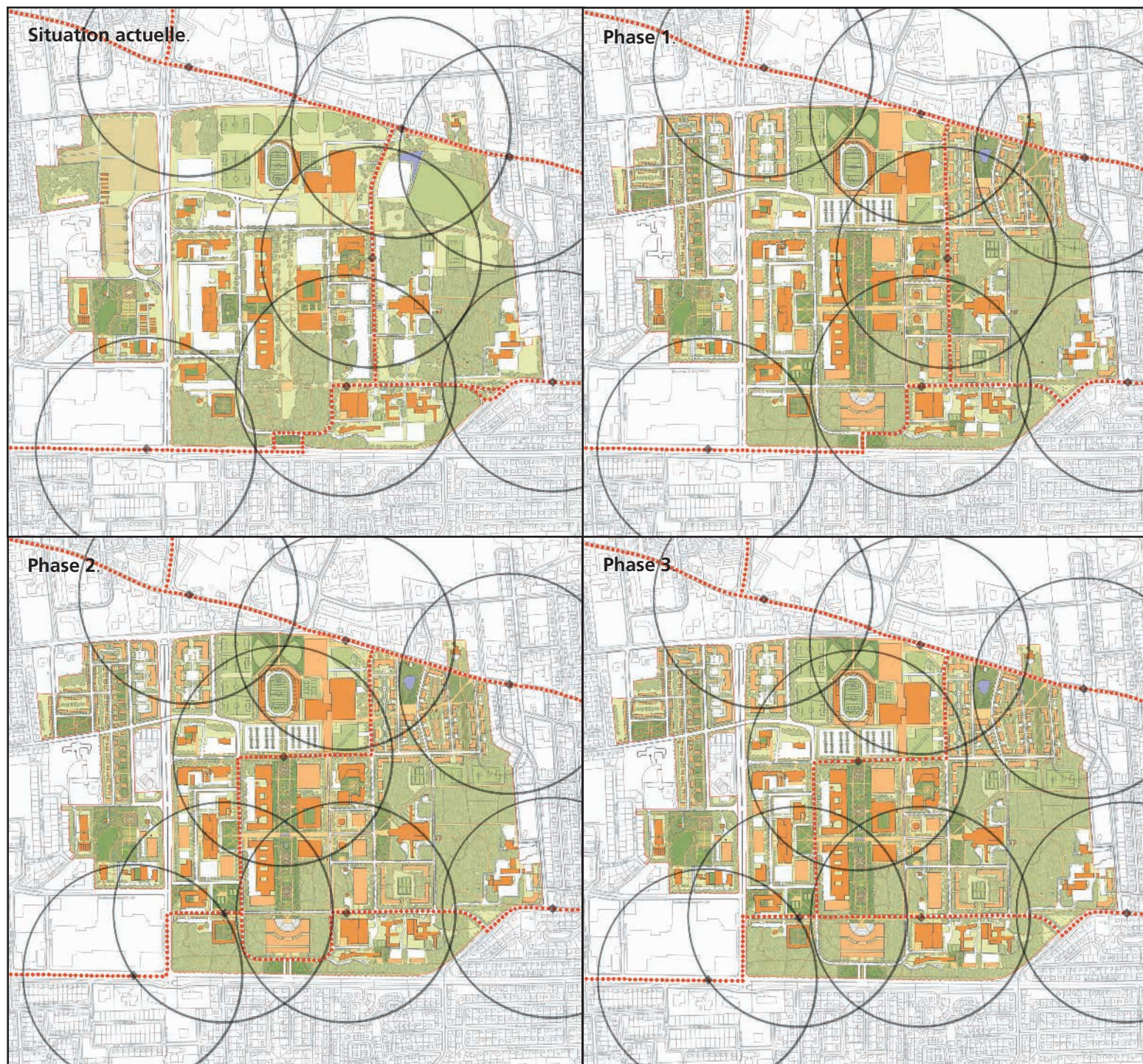
D. Améliorer surtout les espaces de circulation en surface

Il faudrait ici donner la priorité à l'aménagement des espaces de circulation piétonnière situés au niveau du sol. Il conviendrait aussi de s'assurer que les travaux réalisés dans le réseau piétonnier souterrain contribuent à améliorer son fonctionnement, ses qualités et son ambiance. Enfin, la connexion des réseaux de circulation piétonnière extérieure et souterraine devrait être facilitée.

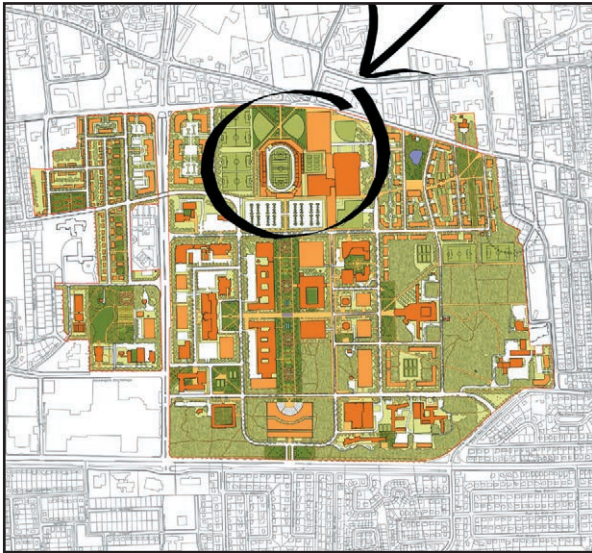
E. Participer à l'amélioration du réseau de transport en commun

L'Université gagnerait à travailler en collaboration avec le Réseau de transport de la Capitale, en vue d'améliorer la desserte en transport en commun sur le campus.

Transport en commun



D'autres éléments à considérer de façon continue



Secteur du PEPS.



Projet de numéros civiques.

• Les services

Les prix des services offerts sur le campus devraient correspondre aux prix fixés par le marché. Cette recommandation devrait également s'appliquer aux loyers du campus et à toute nouvelle résidence qu'on y construira.

Par ailleurs, il conviendrait de favoriser la prestation de services courants comme la restauration dans les pavillons ou les groupes de pavillons éloignés.

• Les sports et les loisirs

La CAMUL recommande de localiser en priorité les équipements sportifs de l'Université dans le secteur du PEPS.

• La culture

Au regard du patrimoine, il faudrait vérifier le potentiel archéologique du campus avant d'effectuer des travaux majeurs d'aménagement. De même, une étude sur la valeur de chaque bâtiment d'architecture moderne permettrait de préserver ce patrimoine. Il serait par ailleurs à propos de mettre en valeur les collections d'art public de l'Université. Enfin, au chapitre de la muséologie, l'Université devrait favoriser l'implantation d'équipements d'interprétation scientifique sur le campus pour continuer de jouer un rôle majeur en cette matière dans la région.

• L'espace construit

Pour faciliter l'accès aux bâtiments du campus, il importerait de localiser l'accès principal de ces édifices sur une voie routière prévue à cet effet. Cet effort de localisation devrait aussi s'appliquer aux stationnements souterrains et aux débarcadères qui devraient figurer à l'arrière ou sur le côté des bâtiments. Les espaces publics intérieurs gagneraient par ailleurs à être situés au rez-de-chaussée plutôt qu'au sous-

sol. Enfin, l'aménagement de parvis faciliterait les rassemblements informels à l'entrée des pavillons.

• La signalétique

La CAMUL recommande de réaliser une étude sur la signalétique et l'affichage afin de faciliter la compréhension et l'accès aux multiples entités du campus. Tout en affichant son identité propre, l'Université pourrait attribuer à chacun des bâtiments un numéro civique compatible avec le patron de numérotation utilisé dans l'arrondissement Saint-Foy—Sillery. Enfin, le Comité de toponymie de l'Université pourrait examiner la pertinence d'attribuer un nom aux différents secteurs du campus.

7.

LA MISE EN ŒUVRE

Une structure simple pour assurer le suivi du plan

Unique en son genre, cette structure succéderait au Comité consultatif architectural. Elle agirait sous la responsabilité du vice-rectorat exécutif, mais entretiendrait des liens étroits avec le vice-rectorat à l'administration et aux finances. Cette structure légère comprendrait une personne responsable, une équipe de soutien, un ou des comités-conseils ad hoc pour travailler sur certaines questions.

La structure de mise en œuvre aurait pour mandat général de **coordonner les actions de suivi du plan**. Ce travail serait assuré par les trois rôles de la structure : aviseur, conseiller et auditeur.

• Aviseur

La structure de mise en œuvre devrait fournir des avis à l'Université Laval sur la conformité des projets d'aménagement par rapport au plan d'aménagement du campus.

- Procéder à une veille stratégique.
- Émettre des avis de conformité des projets au plan.
- Assurer la mise en œuvre des projets et leur respect du plan à toutes les étapes de réalisation (intégration et coordination).

• Conseiller

La structure de mise en œuvre pourrait conseiller l'Université sur le processus à utiliser, sur les méthodes auxquelles faire appel, sur les règles à suivre et sur les décisions à prendre concernant l'aménagement et le développement futurs du campus.

- Élaborer un « Guide d'intervention » à l'usage de l'Université et de ses instances et services spécialisés en aménagement.
- Élaborer un plan d'action et en effectuer le suivi.
- Effectuer le design review des projets.
- Effectuer la mise à jour continue du plan.

• Auditeur

La structure de mise en œuvre pourrait enfin recevoir et entendre les requêtes de la communauté universitaire et de la population en général concernant leurs besoins, les problèmes à régler sur le campus et les améliorations pouvant y être apportées.

- Recevoir les idées et commentaires de la communauté universitaire.
- Informer la communauté universitaire.

Annexes

Annexe 1.

LES RECOMMANDATIONS DE LA CAMUL

1.1. Les espaces verts et boisés

1. Procéder à une étude de foresterie détaillée pour connaître la valeur des boisés existants sur le campus.
2. Conserver les espaces verts du campus dans leur proportion au sol actuelle et en améliorer les qualités. (cf. # 80)
3. Assurer la connectivité des boisés du campus afin de favoriser la mise en place d'un véritable réseau d'espaces verts et garantir la pérennité des écosystèmes qui s'y abritent. (cf. # 77)
4. Aménager les boisés du campus en vue d'y améliorer la sécurité et d'en retirer les clôtures qui les ceignent, tout en prenant soin de minimiser les impacts sur les écosystèmes.
5. Étudier la possibilité que le boisé situé à l'arrière du pavillon Louis-Jacques-Casault devienne un espace commun Ville-Université. (cf. # 71)
6. Augmenter l'importance des plantations sur rue du campus en doublant ou triplant le nombre de rangées d'arbres le long des voies de circulation.

1.2. Les services, la culture et les espaces bâtis

1.2.1. Les services et le potentiel de développement immobilier

7. Tendre à ce que les services offerts sur le campus le soient aux prix fixés par le marché.
8. Afin de minimiser l'ampleur des hausses pour la communauté universitaire, augmenter progressivement les loyers du campus afin qu'ils tendent vers les prix fixés par le marché à moyen terme.
9. Viser à ce que les loyers de toute nouvelle résidence construite sur le campus atteignent un certain équilibre avec les prix fixés par le marché.
10. Favoriser la prestation de services courants comme la restauration dans les pavillons ou les groupes de pavillons éloignés.

1.2.2. La culture

11. Vérifier, auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec, le potentiel archéologique du campus et la pertinence de procéder à des fouilles avant d'effectuer des travaux majeurs d'aménagement.
12. Favoriser, notamment dans une optique de développement durable, la préservation du patrimoine moderne du campus.

13. Réaliser une étude afin de connaître l'état et la valeur de chaque bâtiment d'architecture moderne du campus et de déterminer les modalités de préservation et d'intervention.
14. Mettre en valeur les collections d'art public de l'Université Laval, notamment lors de l'aménagement des espaces publics du campus comme l'axe nord-sud.
15. Permettre à l'Université, grâce à des aménagements adéquats, de continuer à jouer son rôle de pôle scientifique majeur de la région de Québec.
16. Favoriser l'implantation sur le campus des équipements scientifiques cherchant à s'implanter dans la région de Québec.

1.2.3. Les espaces bâtis

Les bâtiments du campus

17. Localiser l'accès principal des futurs bâtiments du campus sur une voie routière prévue à cet effet pour en faciliter l'identification et l'accès à l'ensemble de la population.
18. Aménager aux bâtiments jouxtant un espace public important un accès supplémentaire sur ce dernier.
19. Localiser les accès aux stationnements souterrains et aux débarcadères des marchandises à l'arrière ou sur le côté des pavillons. (cf. # 105)
20. Aménager des parvis facilitant les rassemblements informels à l'entrée des pavillons. (cf. # 27, 54)
21. Localiser les espaces publics intérieurs au rez-de-chaussée des bâtiments plutôt qu'en sous-sol.
22. Assurer l'établissement de liens visuels et physiques efficaces entre les espaces publics intérieurs et extérieurs des bâtiments.

La signalétique sur le campus

23. Procéder à une étude portant sur la signalétique et l'affichage sur le campus.
24. Uniformiser la signalisation du campus en fonction de celle de la Ville (pictogrammes universels) tout en permettant à l'Université d'y afficher son identité propre.
25. Attribuer un numéro civique compatible avec le patron de numérotation utilisé dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à chacun des bâtiments du campus.
26. Suggérer au Comité de toponymie de l'Université Laval de se pencher sur la pertinence d'attribuer un nom aux différents secteurs du campus.

1.3. Les grands axes et les espaces publics

27. Aménager une diversité d'espaces publics sur l'ensemble du campus permettant la tenue d'activités tout au long de l'année. (cf. # 20)
28. Aménager l'axe nord-sud du campus en un jardin comprenant un bassin d'eau, des œuvres d'art et des sculptures, des serres de démonstration et le jardin géologique. (cf. # 61, 64)
29. Aménager l'axe est-ouest du « Carré Bleu » en voie piétonnière et cyclable dans son tronçon situé entre l'avenue de la Médecine et l'avenue des Sciences humaines. (cf. # 41)
30. Aménager l'axe est-ouest du « Carré Bleu » en voie semi-piétonnière entre l'avenue des Sciences humaines et l'avenue du Séminaire. (cf. # 41)
31. Mettre en valeur les perspectives visuelles des deux grands axes.
32. Connecter le plus directement possible les deux grands axes aux entrées piétonnières et cyclables du campus par des parcours piétonniers (extérieurs, intérieurs et souterrains) et cyclables aménagés. (cf. # 70, 91)

1.4. Les secteurs et les axes de développement

33. Consolider les investissements effectués sur le campus grâce à des aménagements facilitant l'utilisation des équipements déjà en place.
34. Concevoir le campus de façon à ce qu'il réponde aux besoins présents et à venir de l'Université.

1.4.1. Le « Carré Bleu » (centre)

L'enseignement sur le campus

35. Localiser en priorité les nouveaux pavillons d'enseignement de l'Université dans le quadrilatère appelé « Carré Bleu » et formé par l'avenue de la Médecine (ouest), la rue de la Terrasse (nord), l'avenue du Séminaire (est) et la rue de l'Université (sud).
36. Localiser en priorité les nouveaux pavillons d'enseignement du « Carré Bleu » entre le pôle des pavillons Alphonse-Desjardins / Maurice-Pollack et la rue des Archives.
37. Privilégier l'utilisation des aires de stationnements du « Carré Bleu » pour la construction des nouveaux pavillons. (cf. # 106)
38. Éliminer progressivement les stationnements de surface situés à l'intérieur du « Carré Bleu ». (cf. # 105)

L'accès au « Carré Bleu »

39. Rendre plus acceptable et conviviale la cohabitation des circulations piétonnières, cyclistes et véhiculaires permises dans les limites du « Carré Bleu ». (cf. # 87)
40. Atténuer les impacts négatifs liés à la circulation des modes de transport motorisés à l'intérieur des limites du « Carré Bleu ». (cf. # 87)
41. Accorder une place plus importante aux circulations piétonnières et cyclistes lors de l'aménagement du réseau de circulation du « Carré Bleu ». (cf. # 29, 30, 91, 94)
42. Aménager l'avenue des Sciences humaines en voie semi-piétonnière avec accès de service véhiculaires dans certains secteurs. (cf. # 91, 94)

La vision d'ensemble

43. Organiser un concours international destiné à des équipes multidisciplinaires concernant l'aménagement des grands axes ainsi que de l'ensemble des espaces extérieurs du « Carré Bleu » et de sa périphérie immédiate.

1.4.2. L'axe du Vallon (centre-ouest)

La recherche sur le campus

44. Favoriser l'implantation des pavillons abritant des activités de recherche le long de l'axe du Vallon, sans toutefois empêcher le développement de telles activités à proximité du boulevard René-Lévesque.

L'accès à l'axe du Vallon

45. Appuyer le projet de transformation de l'autoroute du Vallon en boulevard urbain dans son tronçon traversant le campus de l'Université Laval. (cf. # 100)
46. Reconfigurer les échangeurs de la rue Marie-Fitzbach et de la rue de la Terrasse en intersections urbaines. (cf. # 100)
47. Conserver la configuration de l'échangeur de la rue de l'Agriculture jusqu'à ce que soit réalisée une étude plus poussée de la circulation sur ce tronçon du boulevard du Vallon. (cf. # 100)
48. Rendre plus agréables et sécuritaires les liens piétonniers permettant d'accéder aux centres commerciaux et aux établissements du secteur Saint-Denys à partir du campus. (cf. # 91)

1.4.3. Le secteur du PEPS (nord)

Les sports et les loisirs sur le campus

49. Localiser en priorité les équipements sportifs de l'Université dans le secteur du PEPS.
50. Permettre l'accueil temporaire de certains équipements sportifs dans le secteur Myrand en attendant que ceux du secteur du PEPS soient complétés et consolidés.
51. Aménager des parcs de quartier en périphérie du « Carré Bleu » pour accueillir les équipements récréatifs extérieurs destinés aux résidents du campus.

Les accès au secteur du PEPS

Les accès au PEPS

52. Assurer un accès aisé au complexe sportif du PEPS à tous les modes de transports : automobile (stationnement), transport en commun (station), cyclisme (stationnement), piétons (circulations extérieures et intérieures), etc. (cf. # 87)
53. Faciliter la connexion des réseaux de circulation piétonnière extérieure et souterraine du campus dans les projets d'agrandissement et de rénovation du PEPS. (cf. # 93)
54. Localiser les projets d'agrandissement ou de construction du PEPS de façon à lui donner une façade urbaine sur la rue de la Terrasse et sur le chemin Sainte-Foy, et ainsi rendre les équipements sportifs facilement accessibles à l'ensemble de la communauté universitaire et urbaine. (cf. # 20, 90)
55. Aménager, sur le chemin Sainte-Foy, une station de transport en commun qui soit en lien direct avec le complexe sportif du PEPS. (cf. # 96)
56. Créer un nouveau stationnement souterrain à l'ouest de celui existant déjà au sud du PEPS. (cf. # 105)
57. Prolonger éventuellement l'avenue de la Médecine vers le nord jusqu'au chemin des Quatre-Bourgeois. (cf. # 101)

Les accès et équipements sportifs extérieurs

58. Répondre aux critères d'implantation des équipements sportifs extérieurs tout en s'assurant que la qualité des parcours piétonniers et cyclistes qui les côtoient soit améliorée de façon significative. (cf. # 91)
59. Envisager la reconfiguration ou la relocalisation de certains équipements sportifs extérieurs pour faciliter le réaménagement du secteur du PEPS.
60. Réduire la longueur et rendre plus agréables les parcours piétonniers et cyclables reliant les principaux points d'accès du nord du campus aux principales destinations du cœur du campus. (cf. # 91)

Les accès au stade extérieur

61. Améliorer l'accès au stade extérieur du Rouge et Or à partir de l'axe nord-sud du campus. (cf. # 28, 91)
62. Aménager un pavillon d'accueil au stade extérieur du Rouge et Or pour accueillir la billetterie, l'entrée des visiteurs, les bureaux d'entraîneurs de football, les salles d'équipes de football et de soccer.
63. Aménager une esplanade paysagée devant le stade extérieur du Rouge et Or pouvant à la fois servir au stationnement des véhicules et à la tenue des activités d'avant-match du football universitaire.
64. Aménager un belvédère d'observation des Laurentides à l'extrémité nord de l'axe nord-sud, à même le futur pavillon d'accueil du stade du Rouge et Or. (cf. # 28)

1.4.4. Le secteur Myrand (est)

L'habitation dans le secteur Myrand

65. Assurer la présence, sur le campus, des typologies résidentielles variées et adaptées aux besoins de la communauté universitaire dans le respect des contraintes du marché.
66. Permettre l'établissement, au sein des ensembles résidentiels, des services et activités universitaires ou étudiantes qui seront jugées complémentaires et compatibles à la vie résidentielle.
67. Développer le secteur Myrand en tant que quartier résidentiel et de services universitaires.
68. Redresser l'avenue du Séminaire dans l'axe nord-sud pour faciliter le redéveloppement du secteur Myrand.

Les accès au secteur Myrand

69. Travailler conjointement avec la Ville de Québec à l'identification de la meilleure connexion routière possible entre la rue de la Terrasse et l'avenue Myrand. (cf. # 98)
70. Connecter le plus efficacement et directement possible la piste piétonnière et cyclable du secteur Myrand à l'axe est-ouest du campus. (cf. # 32)

Le boisé du secteur Myrand

71. Identifier des limites au boisé situé à l'arrière du pavillon Louis-Jacques-Casault afin d'en assurer la protection en d'en aménager les accès. (cf. # 5)
72. Tracer une nouvelle avenue étroite à l'arrière du pavillon Louis-Jacques-Casault afin d'améliorer la desserte de ce bâtiment et du boisé.

Le processus de design du secteur Myrand

73. Procéder au design du secteur Myrand à l'aide d'un exercice d'urbanisme participatif, tel qu'expérimenté à différentes reprises au cours des dernières années par le Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues

(GIRBa) de l'École d'architecture de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval.

74. Procéder, dans le cadre du processus d'urbanisme participatif, à l'identification des usages temporaires pouvant être faits des terrains en attente de vocation.

1.4.5. L'axe Laurier (sud)

L'habitation et les services dans l'axe Laurier

75. Consolider l'axe Laurier en tant que quartier résidentiel, d'hôtellerie et de services universitaires.

76. Compléter l'ensemble résidentiel étudiant existant dans le secteur Laurier par la construction de nouveaux logements le long de la rue de l'Université et du boulevard Laurier.

77. Favoriser la consolidation de la bande de végétation séparant le boulevard Laurier et les immeubles résidentiels du secteur. (cf. # 3)

78. Privilégier la construction d'un bâtiment regroupant les collections des bibliothèques, les collections muséographiques, les archives, des lieux de représentation, d'exposition et de multimédia à l'extrémité sud de l'axe nord-sud.

79. Aménager un amphithéâtre extérieur, à même le bâtiment culturel situé au sud de l'axe nord-sud, pour accueillir les grands rassemblements publics de l'Université (collation des grades, midis-conférences, représentations en plein-air, cinéma extérieur de soirée, spectacles son et lumière, etc.).

80. Favoriser la mise en valeur du caractère boisé du sud de l'axe nord-sud lors de la construction de tout bâtiment. (cf. # 2)

Les accès à l'axe Laurier

81. Participer à l'aménagement et à la mise en valeur du parcours cérémoniel du boulevard Laurier. (cf. # 100)

82. Reconfigurer le carrefour à bretelles de la place de l'Université en une intersection urbaine avec le boulevard Laurier. (cf. # 100)

83. Reconfigurer le carrefour à bretelles de la rue de l'Université en une intersection urbaine située plus au sud sur l'avenue des Gouverneurs. (cf. # 100)

84. Améliorer les liens pour les modes de transports collectifs et alternatifs entre les ensembles résidentiels est et ouest de l'axe Laurier. (cf. # 91)

85. Consolider le plus possible le caractère paisible et sécuritaire du parcours piétonnier de l'axe de la rue de l'Université. (cf. # 91)

1.4.6. Le secteur Saint-Denys (ouest)

L'habitation et les services dans le secteur Saint-Denys

86. Procéder au développement du secteur Saint-Denys en y permettant l'implantation de diverses fonctions, notamment un quartier résidentiel destiné à une clientèle mixte.

1.5. L'accessibilité et la circulation

1.5.1. La circulation des piétons, des cyclistes et des transports collectifs

Le partage de la rue

87. Privilégier, en principe, la cohabitation des différents modes de transports sur le réseau routier du campus, afin de limiter la ségrégation des circulations et de responsabiliser les différents usagers de la route face à ceux avec qui ils la partagent. (cf. # 39, 40, 52)

88. Aménager les rues non uniquement en tant que lieu de circulation véhiculaire mais aussi en tant qu'espaces publics à part entière : lieux de rencontre et de vie urbaine.

89. Favoriser les modes de transports alternatifs à l'utilisation individuelle de l'automobile, notamment à l'aide d'un possible système de gestion de la demande en déplacements.

Les piétons et les cyclistes sur le campus

90. Améliorer les entrées piétonnières et cyclables du campus en y aménageant des espaces publics agréables et sécuritaires. (cf. # 54)

91. Aménager les réseaux piétonniers et cyclistes de façon à desservir efficacement les pôles d'activité du campus et de sa périphérie ainsi que les stations du transport en commun. (cf. # 32, 41, 42, 48, 58, 60, 61, 84, 85)

92. Reconnaître les réseaux piétonniers créés spontanément sur le campus pour les aménager, en faciliter l'utilisation et les rendre plus agréables.

93. S'assurer que les travaux réalisés dans le réseau piétonnier souterrain contribuent à améliorer son fonctionnement, ses qualités et son ambiance, tout en appuyant les principes d'aménagement du campus. (cf. # 53)

94. Donner priorité à l'aménagement des espaces de circulation extérieurs et intérieurs situés au niveau du sol. (cf. # 41, 42)

Les transports collectifs sur le campus

95. Travailler conjointement avec le Réseau de transport de la Capitale à l'amélioration de la desserte en transport en commun du campus.

96. Améliorer la desserte en transport en commun de l'ouest et du nord du campus en apportant graduellement des modifications aux accès et au réseau routier du campus. (cf. # 55)

97. Anticiper la réalisation du projet de Système Léger sur Rail (SLR) de la Ville de Québec en prolongeant éventuellement la rue de l'Université jusqu'à la route du Vallon sous la forme d'une voie de transport en commun en site propre.

1.5.2. La circulation automobile et le stationnement

Les accès routiers au campus

98. Travailler conjointement avec la Ville de Québec et le ministère des Transports du Québec à l'identification des meilleures connexions possibles entre leurs réseaux routiers respectifs. (cf. # 69)

99. Hiérarchiser, reconfigurer et mettre en valeur les accès routiers du campus pour améliorer l'accueil des visiteurs ainsi que l'image de l'Université.

100. Aménager les principaux accès routiers du campus de façon à éliminer les carrefours à bretelles au profit d'intersections urbaines à angle droit. (cf. # 45, 46, 47, 81, 82, 83)

101. Aménager les accès routiers secondaires du campus, destinés à la circulation locale seulement, à l'aide d'un traitement plus discret que les accès principaux. (cf. # 57)

La circulation sur le campus

102. Réduire et limiter le transit véhiculaire sur les rues du campus.

103. Éviter le plus possible d'avoir recours aux « sens uniques » sur le campus.

Les stationnements sur le campus

104. Appliquer de façon générale les normes de la Ville de Québec en matière de stationnements, tout en permettant à l'Université de moduler ces normes dans les cas qu'elle juge particuliers.

105. Privilégier l'aménagement des stationnements souterrains, étagés ou sur rue à celui des stationnements de surface en site propre. (cf. # 19, 38, 56)

106. Éviter que l'aménagement des stationnements s'effectue au détriment de la qualité des espaces verts du campus. (cf. # 37)

107. Réévaluer le coût des vignettes de stationnement sur le campus de façon à rendre concurrentielle ou avantageuse l'utilisation du transport en commun pour l'ensemble de la communauté universitaire.

Annexe 2

LES MÉMOIRES DÉPOSÉS À LA CAMUL

1. Accès transports viables (regroupement des utilisateurs et utilisatrices des transports collectifs et alternatifs du Québec métropolitain)
2. Achard, Michel (architecte)
3. AGIR International (groupe d'étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval)
4. Association des étudiantes et étudiants internationaux de l'Université Laval (ASÉTIL)
5. Association des étudiants et des étudiantes de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS)
6. – Désistement –
7. Avellan, Sergio (diplômé de l'Université Laval, citoyen de la Ville de Québec)
8. Bélanger, Louis (professeur d'aménagement intégré des forêts, Département des sciences du bois et de la forêt de la Faculté de foresterie et de géomatique, Université Laval)
9. Bontemps, Arnaud (étudiant à la maîtrise en sciences de l'architecture, Université Laval)
10. Bureau international et Fondation de l'Université Laval
11. Bussièrès, Guy (responsable de travaux pratiques et de recherche, Département des sciences du bois et de la forêt de la Faculté de foresterie et de géomatique, Université Laval)
12. Cadrin, Paul (professeur, Faculté de musique, Université Laval)
13. Caron, Patrice (étudiant au baccalauréat en aménagement et environnement forestier, Université Laval)
14. Comité de la maison écologique (groupe d'étudiants)
15. Comité des citoyens du Vieux-Québec (CVQ)
16. Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)
17. Coopérative de services aux gens d'affaires Myrand (CSGAM)
18. Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)
19. Daviau, Marie-Hélène (étudiante à la maîtrise en archéologie, Université Laval)
20. Département de génie électrique et de génie informatique de la Faculté des sciences et de génie, Université Laval
21. Docomomo Québec (documentation et conservation de l'architecture, des sites et du patrimoine du mouvement moderne)
22. Doucet, Patricia ; Hébert, Catherine; Lessard Lily et Popovic, Ana (étudiantes à la maîtrise en santé communautaire, Université Laval)
23. Dufaux, François (chargé de formation pratique, École d'architecture de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels, Université Laval)
24. École d'architecture de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels (groupe de professeurs), Université Laval
25. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval
26. Faucher, Simon ; Villeneuve, Paul (Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), Université Laval)
27. Fonds commun de placement des régimes de retraite de l'Université Laval (FCP)
28. Fortin, Willem (diplômé de l'Université Laval, citoyen de la Ville de Québec)
29. Grignon, Marc (professeur, Département d'histoire de la Faculté des lettres, Université Laval) ; Beaudry, Richard (étudiant à la maîtrise en histoire de l'art, Université Laval)
30. Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa), Université Laval
31. Lemay, Denis (avocat, conseiller à la documentation en droit, Université Laval)
32. Lemieux, Jean (citoyen de la Ville de Québec)
33. Messely, Louis (Comité environnement, Club des ornithologues de Québec)
34. Réseau de transport de la capitale (RTC)
35. Saucier, Gilles (Saucier, Perrotte et associés)
36. – Désistement –
37. Thériault, Marius (professeur, Département d'aménagement de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels, et directeur, Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), Université Laval)
38. Univert Laval (groupe environnemental)
39. VIA Agro-Écologie (OSBL d'étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval)
40. Whelan, Richard (traducteur agréé)
41. Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval
42. Thibault, Pierre (architecte)
43. Zone Université Laval
44. Ville de Québec
45. Fortin, François (diplômé de l'Université Laval, citoyen de la Ville de Québec)

Annexe 3

LES PRÉSENTATIONS DES AUDIENCES PUBLIQUES DE LA CAMUL

JOUR 1 –

Penser et construire l'université

Mardi 17 février 2004

HISTOIRE, AMÉNAGEMENTS ET ARCHITECTURES UNIVERSITAIRES

- 14h00 (32) Lemieux, Jean
- 14h30 (35) Saucier, Gilles
- 15h00 (19) Daviau, Marie-Hélène
- 15h30 (21) Docomomo Québec
- 16h00 (29) Grignon, Marc et Beaudry, Richard

MÉTHODES, RECHERCHES ET PROJETS EN AMÉNAGEMENT, ARCHITECTURE ET DESIGN URBAIN

- 19h00 (23) Dufaux, François
- 19h30 (24) École d'architecture (groupe de professeurs), U. Laval
- 20h00 (30) Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa), U. Laval
- 20h30 (10) Bureau international et Fondation de l'Université Laval

JOUR 2 –

Urbaniser et développer l'université

Mercredi 18 février 2004

UNIVERSITÉ ET VILLE

- 14h00 (02) Achard, Michel
- 14h30 (16) Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)
- 15h00 (17) Coopérative de services des gens d'affaires Myrand
- 15h30 (15) Comité des citoyens du Vieux-Québec
- 16h00 (42) Thibault, Pierre

UNIVERSITÉ, VILLE ET INTERNATIONAL

- 19h00 (27) Fonds commun de placement des régimes de retraite de l'U. Laval (FCP)
- 19h30 (26) Faucher, Simon et Villeneuve, Paul
- 20h00 (20) Département de génie électrique et de génie informatique, U. Laval
- 20h30 (04) Association des étudiants internationaux de l'Université Laval

JOUR 3 –

Humaniser et verdir l'université

Samedi 21 février 2004

PIÉTONS ET ESPACES PUBLICS

- 9h00 (05) AELIÉS, U. Laval
- 9h30 (18) CADEUL, U. Laval
- 10h00 (31) Lemay, Denis
- 10h30 (40) Whelan, Richard
- 11h00 (09) Bontemps, Arnaud

ESPACES VERTS ET BOISÉS

- 11h30 (08) Bélanger, Louis
- 12h00 (11) Bussièrès, Guy
- 12h30 (13) Caron, Patrice

JOUR 4 –

Développement durable de l'université

Mardi 24 février 2004

MOBILITÉ ET TRANSPORTS

- 14h00 (37) Thériault, Marius
- 15h00 (41) Faculté des sciences de l'éducation
- 15h30 (01) Accès transports viables
- 16h00 (22) Doucet, Patricia; Hébert, Catherine; Lessard, Lily et Popovic, Ana

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

- 19h00 (38) Univert Laval
- 19h30 (04) Comité de la maison écologique
- 20h00 (03) AGIR International
- 20h30 (39) VIA Agro-Écologie

Annexe 4

LES INDIVIDUS ET ORGANISMES INVITÉS

À EXPRIMER LEUR POINT DE VUE DANS LE CONTEXTE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DE LA CAMUL

Université Laval – syndicats et associations

- Association des cadres supérieurs et intermédiaires de l'Université Laval, M. Marcel Bernard, président
- Association du personnel administratif et professionnel de l'Université Laval, M. Gilles Marchand, président
- Employées de soutien non syndiquées de l'Université
- Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval, Mme Danielle Chabot, présidente
- Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval – Médecine dentaire, Mme Danielle Chabot, présidente
- Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec – bureau de Québec, M. Mme Francine Genest, présidente
- Association des dentistes cliniciens enseignants de la Faculté de médecine dentaire de l'Université Laval, Mme Lise Payant, présidente
- Syndicat des employés et employées de l'Université Laval, M. Jean Coulombe, président
- Syndicat des maîtres de français langue seconde de l'Université Laval, Mme Angèle Mme Grenier, présidente
- Association des médecins cliniciens enseignants de Laval, M. Michel Laviolette, président
- Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval, Mme Esther Déom, présidente
- Syndicat des professionnels et professionnelles de recherche de l'Université Laval, Mme Rachel Lépine, présidente
- Comité de retraite des employés de soutien, M. Louis Jalbert, président

Gouvernement du Québec

- Commission de la capitale nationale du Québec, M. Pierre Boulanger, président et directeur général
- Commission des transports du Québec, Mme Nicole Poupart, présidente
- Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec, M. Jean-Marc Fournier, ministre
- Ministère des Transports du Québec, M. Yvon Marcoux, ministre
- Ministère des Régions du Québec – bureau de la Capitale nationale, M. Michel Lambert, secrétaire général associé

Ville de Québec

- Hôtel de Ville de Québec, M. Jean-Paul L'Allier
- Arrondissement de la Cité (1), M. Serge Allen
- Arrondissement des Rivières (2), M. Djamil Moussaoui
- Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery (3), M. Louis Potvin
- Arrondissement de Charlesbourg (4), M. Gaétan Béchar
- Arrondissement de Beauport (5), M. Louis-Philippe Hébert
- Arrondissement de Limoilou (6), Mme Suzanne Marquis
- Arrondissement de la Haute-Saint-Charles (7), M. Jean Savard
- Arrondissement Laurentien (8), M. Louis Beaupré
- Comité consultatif du Vieux-Québec, Cap Blanc, Colline parlementaire
- Comité des citoyens du Vieux-Québec
- Conseil de quartier Saint-Roch

Réseau de transport

- Réseau de transport de la Capitale, M. Claude Lévesque, chef des communications

Établissements d'enseignement

- Cégep Limoilou, campus de Québec, M. Maurice Carrier, directeur
- Collège François-Xavier-Garneau, M. Yves Blouin, directeur
- Campus Notre-Dame-de-Foy, M. Jean-Noël Tremblay, directeur
- Cégep de Sainte-Foy, M. Denis Juneau, directeur général
- Champlain – St. Lawrence, M. Jean Trudel, directeur
- Institut national de recherche scientifique – bureau de Québec, M. Pierre Lapointe, directeur général

Professionnels de l'aménagement

- Association des aménagistes régionaux du Québec, Mme Chantale Gravel, adjointe administrative
- Association des aménagistes régionaux du Québec, M. Jacques Landry (zone 9 Grande région de Québec)
- Association québécoise d'urbanisme, M. Noël Pelletier, président
- Institut canadien des urbanistes, M. Ron Shishido, président
- Fondation Rues principales, M. François Varin, directeur
- Ordre des urbanistes du Québec
- Union des municipalités du Québec, M. Raymond L'Italien, directeur général
- Villes régions monde, M. Marius Thériault

- Vivre en ville, M. Jérôme Vaillancourt, directeur général
- Association des régions du Québec, Mme Monique Dubuc
- Fédération québécoise des municipalités, M. Sébastien Desrochers

Communautés religieuses

- Fabrique Notre-Dame-de-Québec

Regroupements d'affaires

- Chambre de commerce de Québec, M. Patrick Simard, président
- Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec, M. Michael Douglas Kelly
- Jeune chambre de commerce de Québec, M. Patrick Gosselin, président
- Chambre de commerce régionale des entrepreneurs de Québec, M. Gilbert Sampson, président
- Association des gens d'affaires du faubourg, M. Martin Léveillé, président
- Association des femmes de carrière du Québec métropolitain
- Association des centres locaux de développement du Québec, M. Yvon Leclerc
- Coopérative de services aux gens d'affaires Myrand, M. Mario Lambert
- SIDAC Mail Centre-ville de Québec
- Réseau des femmes d'affaires du Québec
- Association des gens d'affaires de la rue Saint-Jean
- Corporation des gens d'affaires du centre-ville de Québec
- Centre local de développement de Québec, Mme Louise Allaire, présidente

- CÉDEC de Québec, M. Serge Duclos, directeur général
- Fondation de l'entrepreneurship, M. Régis Lebeaume, président et directeur général

Propriétaires et gestionnaires immobiliers

- Appartement Le Sommet, M. Marc Lemieux, marketing et direction
- Le Lauréat I-II, Société d'investissement Gilbert
- Appartements Place de la Monnerie
- Le Bourgeois
- Gestion Laberge inc.
- Immeubles Marcel Dumont inc.
- Place Maricourt, Mme Hélène L'Heureux, propriétaire
- Place Versailles, M. Jean Laberge – Les immeubles Laberge, propriétaire
- Les Tours Chapdelaine Itée
- Les Tours de la Pointe Ste-Foy, Mme Catherine Gagnon, gestionnaire
- Les Appartements Montbeillard, MM. Gilles Laberge et Denis Beaubien, propriétaires

Groupes d'intérêts

- Mouvement québécois de la qualité, M. Jean-Paul Beaulieu, président
- Société historique de Québec, M. Roger Vallières, président